

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES, SUPERIEURS ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

FONDATION POUR LE
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE/
SAVE THE CHILDREN (U.S.A)

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

CENTRE UNIVERSITAIRE POLYTECHNIQUE
DE BOBO-DIOULASSO

INSTITUT DE DEVELOPPEMENT
RURAL (I.D.R)

Nem
767 KAB

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

présenté en vue de l'obtention du
Diplôme d'Ingénieur du Développement Rural.

Option: AGRONOMIE

THEME: PROCESSUS D'AUTONOMISATION DES ORGANISATIONS
PAYSANNES DANS LA ZONE DE SAPONE: Situation actuelle, perspectives et
propositions d'amélioration.

JUIN 1997

KABORE Emmanuel

REMERCIEMENTS

Avant la présentation des résultats de notre étude, nous venons par la présente page présenter notre reconnaissance à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de cette étude. Ces remerciements sont adressés particulièrement à :

- Monsieur Youssouf KONE coordonateur des projets et Maître de Stage qui n'a ménagé aucun effort pour nous accepter dans la structure, aussi pour avoir porté un intérêt particulier au thème et accepter mettre à notre disposition tous les moyens nécessaires à sa réalisation.
- Monsieur Frédéric FAYE notre Directeur de Mémoire pour son encadrement et son appui technique
- Tout le personnel de la Fondation pour le Développement Communautaire (FDC) qui a bien voulu nous accepter dans leur équipe et aussi pour leur soutien moral durant tout le séjour à Saponé.
- Tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre dans la réalisation de ce document.
- Tous nos collègues de classe pour leur soutien multiple lors de la rédaction.

A tous nous réitérons notre profonde gratitude.

RESUME

Le but visé par la FDC est d'atteindre un développement communautaire avec l'engagement et la participation effective des communautés concernées. Pour ce faire et en vue de favoriser la coordination des activités sur le terrain, des structures communautaires ont été mises en place, et ont reçu une formation appropriée pour l'exécution des tâches. Cette étude réalisée tente, à partir des acquis sur le terrain, de trouver une approche appropriée pour la pérennité des actions et arriver à une autonomie de ces organisations. Il ressort de l'analyse des résultats des insuffisances de fonctionnement et de coordination au niveau de ces structures. Une situation marquée par des relations très faibles entre ces structures, des relations que nous jugeons indispensables pour atteindre l'autonomie, qu'elle soit financière ou organisationnelle. La remarque que l'on puisse faire est qu'aucune de ces deux n'est encore atteinte, d'où les recommandations pour une évolution vers cette autonomie. Il faut qu'un certain nombre de considérations soit remplies pour espérer l'atteindre, à savoir :

- La mobilisation des ressources financières dans la zone de sorte que toutes les activités soient fondées sur ces ressources. Les subventions ne doivent subvenir qu'en cas de nécessité et de façon sélective.
- Les relations entre structures doivent être clairement bien définies de façon à aboutir à une intégration des actions et à créer ainsi une interdépendance entre ces structures.
- La participation effective des communautés aux différentes activités est un préalable pour leur succès total.

TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1
I - PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	5
I-1 - Situation géographique	5
I-2 - Données physiques	5
I.2.1 - Relief et hydrographie	5
I.2.2 - les sols	5
I.2.3 - Le climat	5
I.2.4 - La végétation	7
I.3 - Données socio-économiques	7
I.3.3 - Milieu humain	7
I.3.2 - Activités socio-économiques	10
I.4 - Environnement institutionnel	13
II - PRESENTATION DE LA FDC	18
II.1 - Historique et Philosophie	18
II.2 - Le choix de Saponé	18
II.3 - Critère de sélections des villages	19
II.4 - Les objectifs	20
II.5- Les domaines d'intervention de la FDC	20
II.5.1 Le secteur agricole /gestion des ressources naturelles/hydraulique	21
II.5.2 Le secteur productivité économique (Epargne/Crédit)	22
II.5.3 Le secteur Education/Formation	23
II.5.4 Secteur santé	23
II.5.5 Parrainage	24

III - PROBLEMATIQUE	26
IV - METHODOLOGIE	28
V - PRESENTATION DES STRUCTURES COMMUNAUTAIRES	31
V.1 - Procédure de mise en place	31
V.2 - formation des structures communautaires	32
V.2.1 - Recommandation	32
V.3 - Union des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit	35
V.3.1 - historique	35
V.3.2 - Statut	36
V.3.3 - Formation des comités	37
V.3.4 - Analyse diagnostic/impacts	37
V.3.4.1 - Evolution de l'UCVEC	37
V.3.4.2 - Exemple de cas de trois caisses	38
a- critère d'adhésion	38
b- analyses des demandes et attribution des crédits	39
c- les activités financés	39
d- évolution des caisses de 94-96	40
V.3.4.3 - Impacts	44
V.3.5 - Développement du secteur Productivité Economique	44
V.3.5.1 - La mobilisation des ressources	44
V.3.5.2 - La pérennité	45
VI - UNION GENERALE PRECOOPERATIVE DES MARAICHERS	47
VI.1 - historique	47
VI.2 - Statut	48
VI.3 - Les atouts à la production	48
VI.3.1 - La présence des bas-fonds	48
VI.3.2 - Les débouchés	48

VI.3.3 - L'appui d'intervenants	49
VI.3.4 - La motivation et le dévouement des leaders	49
VI.3.4 - Sources des financements	50
VI.5 - Les rencontres	50
VI.6 - Les sites maraîchers	51
VI.7 - La production	52
VI.8 - Les contraintes au développement de la production	54
VI.8.1 - Le crédit de campagne	54
VI.8.2 - L'eau pour irrigation	55
VI.8.3 - Organisation pour la commercialisation	55
VI.8.4 - Organisation des producteurs	55
VI-8-5 La tenue des documents de gestion	56
VII - LES MOULIN A GRAINS	57
VII.1 - Origine et source de financement	57
VII.2 - Exemple de deux moulins à grains	57
VII.2.1 - Comptes d'exploitation	58
VII.2.2 - Impacts	60
VIII - LES BANQUES DE CEREALES	61
VIII.1 - But	61
VIII.2 - Organisation pour l'achat	61
VIII.3 - La vente	62
VIII.4 - Compte de la Banque de céréales de Souly (95-96)	64
VIII.5 - Impact	65
IX - LES POSTES DE SANTE PRIMAIRE	66
X- AUTONOMIE	68
X.1 - Autonomie financière	68

X.2 - Autonomie organisationnelle	68
X.2.1 - organisation et réunion	68
X.2.2 - La liberté d'action	69
X.2.3 - Tenue des documents de gestion	69
X.2.4 - Le renouvellement de bureau	69
XI- INTEGRATION DES ACTIVITES	71
XI.1 - Structures Communautaires et décentralisation	74
XII- RECOMMANDATIONS	76
CONCLUSION	78

LISTE DES FIGURES

- Graphe 1 - Pluviométrie de 1991 à 1996
- Graphe 2 - Pluviométrie de 1996
- Graphe 3 - Pyramide des âges zone FDC/Saponé
- Graphe 4 - Evolution de la population
- Graphe 5 - Evolution de la production
- Graphe 6 - Evolution de l'Epargne
- Graphe 7 - Evolution des Crédits
- Graphe 8 - Evolution Crédit/Epargne
- Graphe 9 - Evolution des fonds propres
- Graphe 10 - Evolution des superficies
- Graphe 11 - Evolution de la production

LISTE DES CARTES

- Carte 1 - Carte Administrative du Burkina Faso
- Carte 2 - Carte de la Province du Bazéga
- Carte 3 - Carte de la Zone de Projets de Saponé
- Carte 4 - Situation des villages couverts par l'étude

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 - Répartition de la population par département de la ZPS
- Tableau 2 - Répartition des adeptes par religion
- Tableau 3 - Bilan céréalier de 1992 à 1996 (tonnes)
- Tableau 4 - Evolution des superficies cultivées (ha) des deux dernières années
- Tableau 5 - Environnement institutionnel de la zone
- Tableau 6 - Formations reçues par les structures communautaires
- Tableau 7 - Situation de l'UCVEC de 1994 à Décembre 1996
- Tableau 8 - Répartition des crédits selon les activités
- Tableau 9 - Evolution des trois caisses de 1994 à 1996
- Tableau 10 - Evolution des fonds propres de 1994 à 1996
- Tableau 11 - Estimation de la participation à la caisse
- Tableau 12 - Evolution des crédits octroyés
- Tableau 13 - Etat des banques de céréales (20/7/1996)
- Tableau 14 - Situation des banques à Souly et Zeguedeguïn

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, pays essentiellement agricole, est toujours en quête de l'autosuffisance alimentaire. L'agriculture est caractérisée par un système extensif à très faibles intrants, haute intensité de main d'œuvre, faible mécanisation, précarité des pluies, "mauvaises pratiques" culturales etc.

Cette situation a entraîné une paupérisation des "masses rurales", qui dans un souci de survie, exercent une action directe et néfaste sur leur environnement (déforestation, coupe abusive du bois, feu de brousse etc.). Il s'en suit alors une dégradation continuelle de leur milieu physique. La question du développement se pose alors avec acuité. C'est ainsi que l'Etat Burkinabé et certaines Organisations Non Gouvernementales dont la Fondation pour le Développement Communautaire (F.D.C), sont amenées à repenser la notion de développement rural et ont essayé de mettre en place leur stratégie de développement.

La philosophie qui sous-tend la F.D.C est le développement communautaire c'est-à-dire un développement rural intégré, basé sur la communauté. Un développement qui passe par une organisation efficace des masses rurales. Conscient que :

- l'organisation des paysans est nécessaire pour une participation effective de la communauté aux activités de développement ;
- les producteurs sont confrontés à des problèmes, entravant la bonne marche de leurs activités, entraînant ainsi des pertes économiques ;
- la mobilisation des ressources financières est indispensable pour atteindre les objectifs fixés.

Cette étude, dont le thème est « Processus d'autonomisation des organisations paysannes dans la zone de Saponé : situation actuelle, perspectives et propositions d'amélioration », vise les objectifs suivants :

- une étude diagnostic de la démarche communautaire ;
- à partir des acquis sur le terrain, dégager les grands axes d'orientations des activités pour l'autopromotion des organisations paysannes.

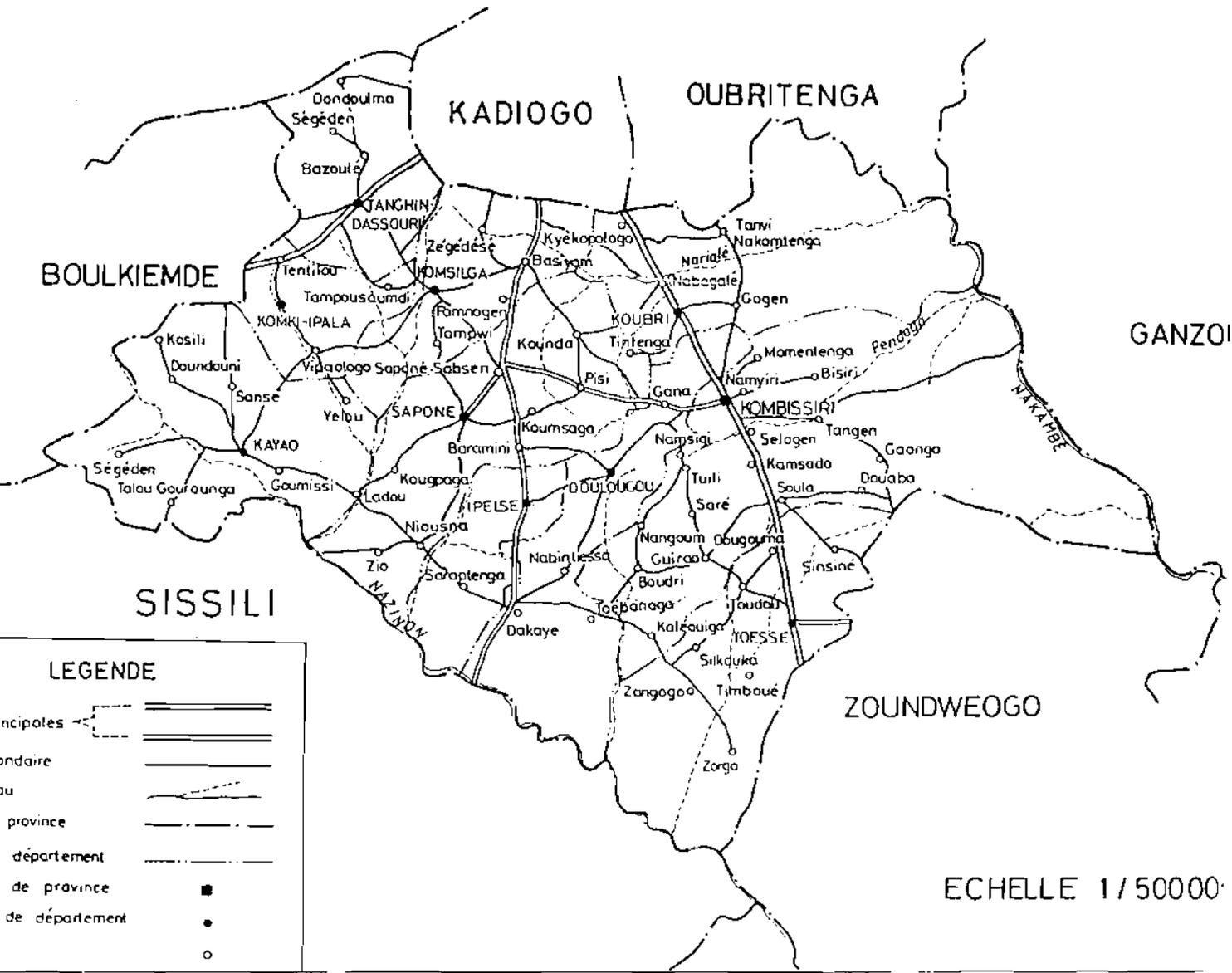
Le présent document ne constitue qu'une contribution en matière de développement organisationnel. Il peut être l'objet d'une critique quelconque, ou peut constituer la base d'une étude plus approfondie car tous les secteurs d'activités n'ont pu être touchés. Son contenu comprendra :

- une présentation de la zone d'étude
- une présentation de la F.D.C
- une analyse de la démarche communautaire

- des recommandations et propositions en vue de la pérennité des actions.

PREMIERE PARTIE: Généralités

PROVINCE DU BAZÉGA



I - PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

I - 1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE

La province du Bazega est située au centre du Burkina et avait une superficie de 5 313 km², mais avec le nouveau découpage en 1996, elle a perdu des départements au profit d'autres provinces. La province est limitée au Nord par le Kadiogo, à l'Ouest par le Boulkiemdé, à l'Est par le Ganzourgou et au Sud par les provinces du Ziro et du Zoundwéogo. Dans le Bazega, l'étude a été réalisée dans trois départements : Saponé, Ipelcé et Doulougou.

(Cf. cartes).

I - 2 - DONNEES PHYSIQUES

I.2.1 - Relief et Hydrographie

La zone est caractérisée par un relief très plat dans l'ensemble, l'altitude moyenne varie autour de 300 à 310 m. Les points les plus hauts sont caractérisés par des affleurements granitiques. Le substratum géologique d'âge précambrien est essentiellement granitique ; aux granites sont associés des migmatites, des pegmatites, des filons de quartz et des amphibolites (A. KIKIETTA, R. NANA, 1988).

La région étudiée se rattache au bassin versant du Nazinon et est drainée dans sa quasi totalité par :

- Le WALAGA orienté nord-est, sud-ouest, un affluent de la rive gauche du Nazinon.
- Le KALATE au nord-ouest, un autre affluent traversant les villages de Kougpaka et Nionsna.

I.2.2 - Les sols

Les types de sols rencontrés sont :

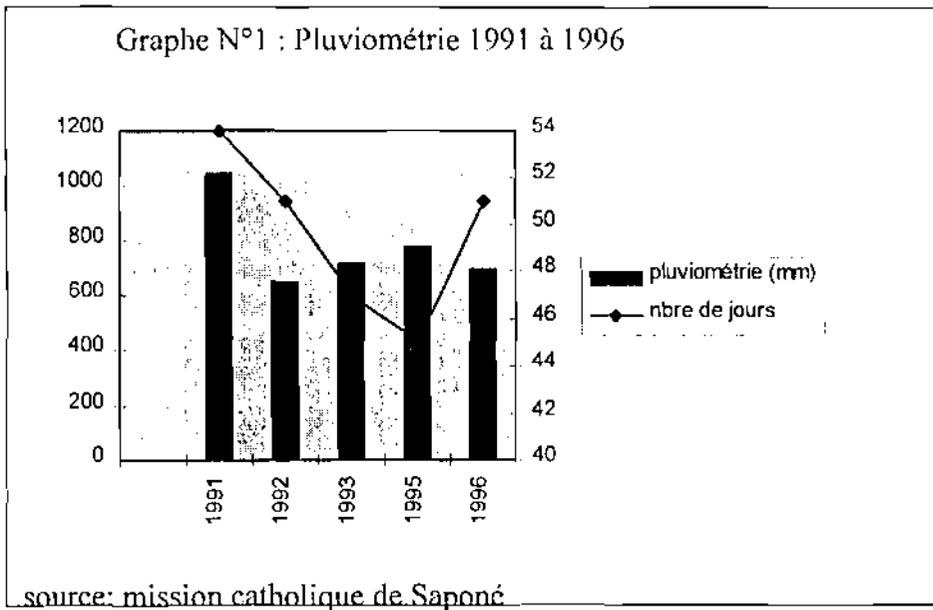
- Les sols ferrugineux tropicaux (sableux, argilo-sableux ou gravillonnaires) qui sont les plus répandus. Ils ont une fertilité faible à moyenne et supportent généralement les principales cultures céréalières.
- Les sols alluvionnaires, plus ou moins hydromorphes, occupant souvent les vallées et les bas-fonds. Ces sols se prêtent en particulier à la culture du riz et au maraîchage.

I.2.3 - Le climat

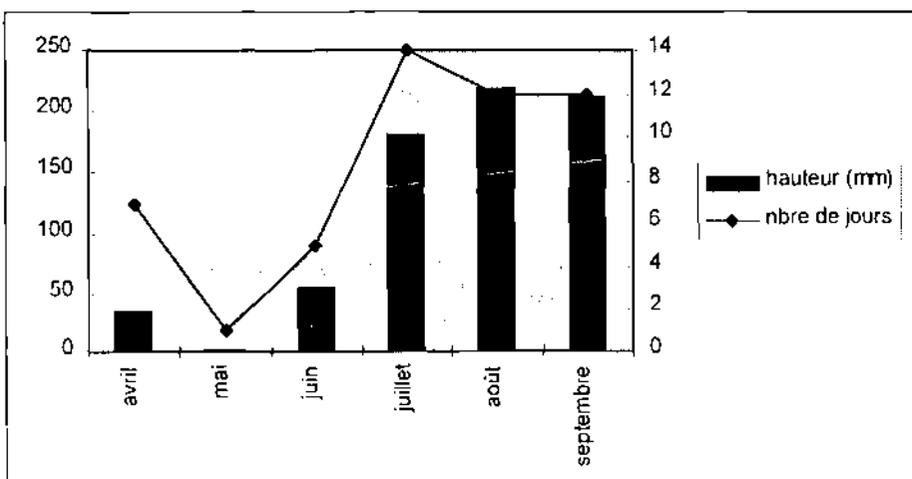
La région étudiée appartient à la zone de climat de type soudano-sahélien, caractérisée par une pluviométrie comprise entre 700 et 1000 mm et une alternance de deux saisons :

- Une saison pluvieuse de Mai/Juin à Septembre/Octobre.
- Une saison sèche d'Octobre à Mai

Les températures extrêmes, moyennes annuelles, sont d'environ 20° centigrades pour les minima ; les maxima atteignant 40° centigrades. L'analyse de la pluviométrie ces cinq dernières années (1992-1996) montre la stabilité du régime des pluies autour de 700 - 1000 mm. Celle de 1996 montre une très grande poche de sécheresse au mois de Mai, entraînant la destruction de presque tous les semis. La reprise des pluies a eu lieu en juin avec de fortes pluviométries aux mois d'Août et Septembre, rendant parfois les routes impraticables.



Graph N°2 : Pluviométrie de 1996



I.2.4 - La Végétation

La zone appartient au domaine phytogéographique des savanes, caractérisée par un tapis herbacé assez haut et des espèces arborées plus ou moins nombreuses. La savane arbustive et arborée sont les types de formations végétales les plus fréquents. Les principales espèces rencontrées sont : Vitellaria paradoxa, Parkia biglobosa, Lannéa microcarpa, Kaya senegalensis, Adansonia digitata, Myragina inermis, Acacia seyal, Balanites aegyptiaca...

I.3 - DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

I.3.1 - Milieu Humain

Selon le recensement de 1985, la population du Bazega était estimée à 68 478 habitants répartie dans dix départements avec 281 villages et une densité moyenne de 58 habitants/km². Comparé à la moyenne du plateau central estimé à 100 ou 120 habitants au km², cette valeur demeure relativement faible.

Avec le nouveau découpage la province ne compte que six départements et le recensement de Décembre 1996 réalisé par l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), la population est estimée à 214 506 habitants avec un taux de croissance de 2,7% l'an. Cette population a augmenté de 68% en dix ans.

Mais la zone d'intervention de la F.D.C couvre seulement trois départements : Saponé, Ipelcé et Doulougou avec vingt six (26) villages. Les données démographiques disponibles en 1996 ne concernent que ces 26 villages. La population actuelle de la zone d'intervention est de 26 216 habitants répartie comme suit :

Tableau N°1 : Répartition de la population par département de la Zone de Projets de Saponé (Z.P.S)

Département	Population Totale	Nombre de Villages	Nombre de concessions
Saponé	11 500	8	1 269
Ipelcé	11 382	13	1 123
Doulougou	3 334	5	349
Total	26 216	26	2 741

Sources : Système d'Information Sanitaire (S.I.S) de la F.D.C 1995

L'examen de la pyramide des âges de la zone montre que la population est très jeune. L'effectif des inactifs (tranche d'âge 0-14 ans et 60 ans et plus) est plus important que celui des actifs potentiels (15-50 ans). Cela dénote un déficit important de bras valides. Ce déficit est dû à l'exode rural qui est surtout accentué par la proximité de grands métropoles comme Ouagadougou. Cet exode concerne les jeunes qui à la recherche d'un meilleur avenir, quittent les villages, emportant avec eux les connaissances acquises lors des formations dans les différents centres de formation professionnelle.

- Migrations

Selon les renseignements fournis par le SIS de la F.D.C, les migrations (arrivées, départs, transferts) représentent 66,3% des événements vitaux déclarés (événements jugés des plus importants, capables d'influencer les données démographiques de la zone d'intervention. Ce sont : les résultats de grossesse, les décès et les migrations). Cela montre l'extrême mobilité de la population. Les départs concernent surtout les hommes de 20 à 45 ans et les arrivées les femmes de 18 à 20 ans.

Les principaux groupes ethniques rencontrés sont : les mossi, les silmimossi, les peuls et quelques gourounsi.

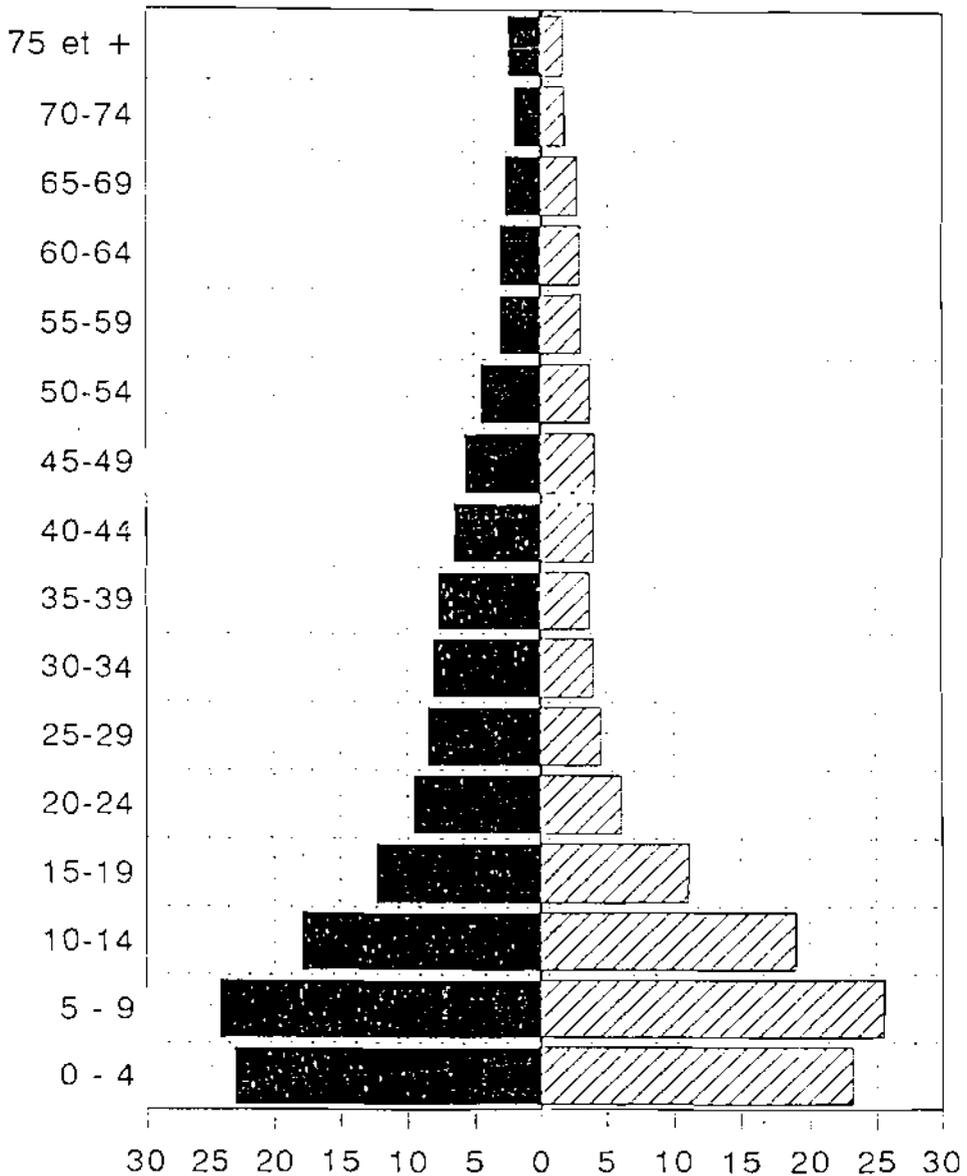
PYRAMIDE DES AGES

ZONE FDC / SAPONE

EF. 95 (février 1995)

▲ FEMMES △ HOMMES

Tranche d'âge.



- Religions

La religion la plus répandue dans la zone est l'animisme. Il existe dans la vie des villageois une forte croyance aux esprits et aux rites coutumiers. Cette religion semble aujourd'hui perdre de son influence au contact des autres religions, avec la scolarisation et l'exode rural. La répartition est comme suit :

Tableau N°2 : Répartition des Adeptes par religion

RELIGION	% DES ADEPTES
Animiste	73%
Catholique	16%
Musulman	9%
Protestant	2%

Sources : Mission Catholique de Saponé lors de son cinquantenaire (1992)

I.3.2 - Les activités socio-économiques

Les principales activités socio-économiques sont : l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le petit commerce.

- Agriculture

L'agriculture est de type extensif et de subsistance, les principales céréales cultivées sont : sorgho, riz, maïs et mil. Les cultures de rentes concernent l'arachide, le maraîchage et un peu de coton dont la culture, jadis abandonnée, a commencé à prendre de l'ampleur dans la zone surtout avec l'implantation des brigades de production et quelques producteurs individuels.

Le tableau suivant récapitule l'évolution de la production céréalière de 1992 à 1996.

Tableau N°3 : Bilan céréalier de 1992 à 1996 (en tonnes)

Campagne agricole	Population Totale	Production céréalière	Semence plus Perte de production	Production Nette	Besoins de la population	Excédent ou déficit
1991-1992	47 625	11 920	1 788	10 132	9 049	+1 083
1992-1993	51 512	12 065	1 810	10 255	9 787	+467
1993-1994	51 764	14 135	2 120	12 015	9 835	+2 173
1994-1995	52 323	12 651	1 898	10 753	9 941	+812
1995-1996	53 735	13 511	2 027	11 484	10 210	+1 274

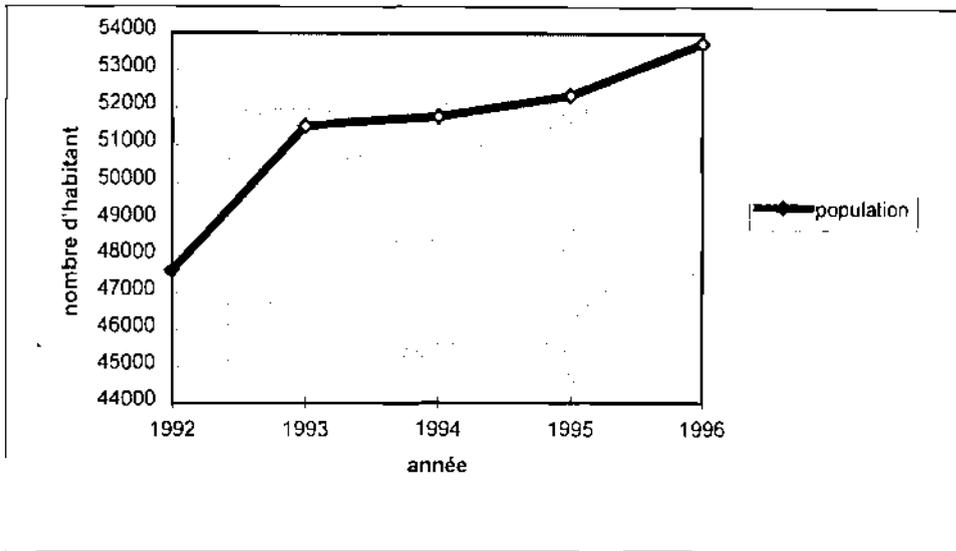
Sources : ZEA Saponé

Tableau N°4 : Evolution des superficies cultivées (ha) des deux dernières années

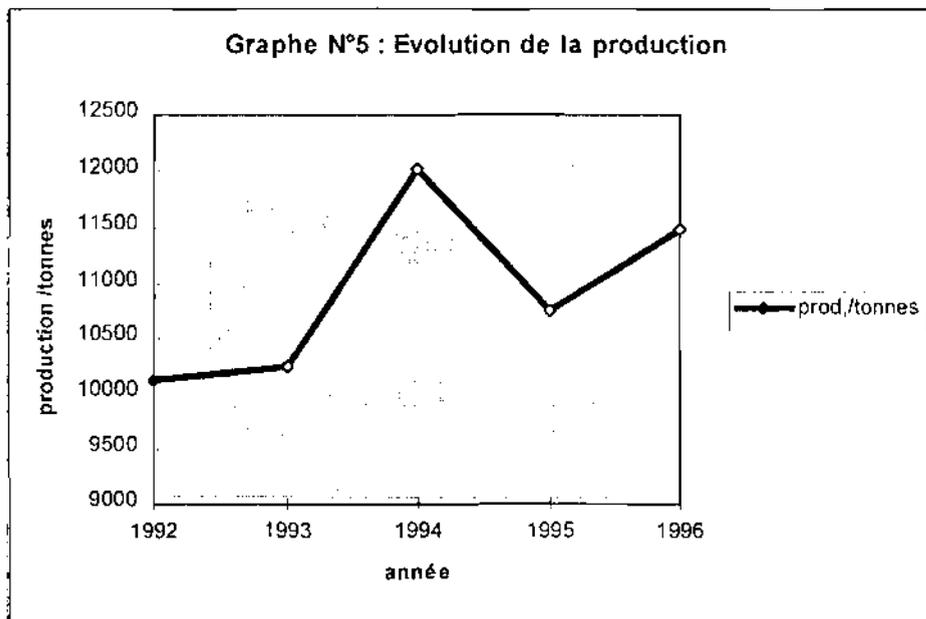
	1995	1996
Sorgho	11 325	9 936
Mil	10 280	13 900
Maïs	575	549
Riz pluvial	362	394
Arachide	1 032	1 144
Total	23 574	25 923

Sources : Z.E.A Saponé

Graphe N°4 : Evolution de la population



source: Z.E.A. Saponé



source: Z.E.A Saponé

L'augmentation de la population est suivi d'un accroissement de la production. Cela se traduit par la conquête de nouvelles terres cultivables expliquant alors l'augmentation des superficies exploitées. Ces superficies ont augmenté de 10% entre 1995 et 1996. Sous l'effet de cette pression démographique, on assiste à une dégradation progressive du couvert végétal et à un recul des formations végétales naturelles, visibles sur photographies aériennes (A KIKIETTA, R. NANA 1988).

- L'élevage

L'élevage est de type traditionnel. Il concerne surtout la volaille, les ovins, caprins et les bovins. Ce dernier commence à prendre de l'ampleur dans la zone avec l'installation des éleveurs peulhs, bien que des problèmes d'ordre alimentaire se posent. Ce manque oblige ces éleveurs à pratiquer le nomadisme vers le Sud en quête de fourrage lors de la période sèche.

- L'artisanat

- La vannerie : La confection des chapeaux est une pratique très ancienne dans la région, ce qui a suscité la création d'une coopérative de production et de vente de chapeaux. Saponé a une renommée internationale de par ses chapeaux, ainsi on lit sur les panneaux à l'entrée de Saponé « si vous aimez Saponé, achetez un chapeau ». Ces panneaux sont disposés par l'Association Vive le Paysan (A.V.L.P) en vue de faire la promotion de la vente des chapeaux de Saponé.
- La forge : de plus en plus, on assiste à une "modernisation" de cette forge pour la fabrication de diverses pièces de matériel agricole.
- Le tissage et la poterie sont aussi pratiqués mais la poterie est beaucoup plus pratiquée que le tissage et la forge.

- Le petit commerce

Il intéresse les produits vivriers, les produits d'élevage, carburant, matériaux de construction, etc. Les transactions se font entre producteurs et consommateurs et avec certains grossistes venus de Ouagadougou. Ces échanges sont rendus possibles grâce à la proximité de Ouagadougou et surtout à la route Ouagadougou - Léo - Frontière du Ghana qui désenclave la région.

I.4 - ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

La F.D.C évolue dans une région où abondent les associations, les ONG et certaines institutions étatiques, qui entretiennent presque toutes, des projets de développement rural intégré. Les activités sont orientées vers l'agriculture, la santé, l'éducation, etc. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des intervenants avec leurs domaines d'intervention.

Tableau N°5 : Environnement institutionnel de la zone.

Structures Activités	F.D.C	AVLP	SDS	ABAC	ADDI	AKTW	Sahel Solidarité	FARF	URCPB
Agriculture	x	x	x	x	x	x			
Santé	x	x	x	x					
Epargne/Crédit	x	x	x	x				x	x
Education	x	x	x		x				
Hydraulique	x	x					x		

F.D.C : Fondation pour le Développement Communautaire

A.V.L.P : Association Vive le Paysan

SDS : Saponé Développement Solidarité

ABAC : Association Burkinabé d'Actions Communautaires

ADDI : Association pour le Développement du Département de Ipelcé

AKTW : Association Kakoat Tilgré de Warmini

FARF : Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes

URCPB : Union Régionale des Caisses Populaires du Burkina

Cette multiplicité s'explique par le fait que la zone de Saponé regorgeait des potentialités favorables à l'installation des ONG et autres structures. Ces potentialités vont être détaillées un peu plus loin.

Au nombre des services étatiques, on peut citer :

- L'ex Centre Régional de Promotion Agro-pastorale (CRPA). La zone était couverte par le CRPA du centre Sud/Manga. Ses services décentralisés sont :
 - La Zone d'Encadrement Agricole (Z.E.A) de Saponé qui compte 5 Unités d'Encadrement Agricole (U.E.A) toutes fonctionnelles
 - La Zone d'Encadrement d'Elevage (Z.E.E)
 - Le Service de l'Organisation et de la Formation Professionnelle de Producteurs (SPPOF) qui couvre quatre départements : Saponé, Ipelcé, Doulougou et Komsilga.
- L'Environnement et Tourisme : Nous signalons la présence de deux services départementaux :
 - Le poste de Saponé qui couvre le département de Saponé ;
 - Le poste de Rakaye couvrant les départements de Doulougou et Ipelcé.

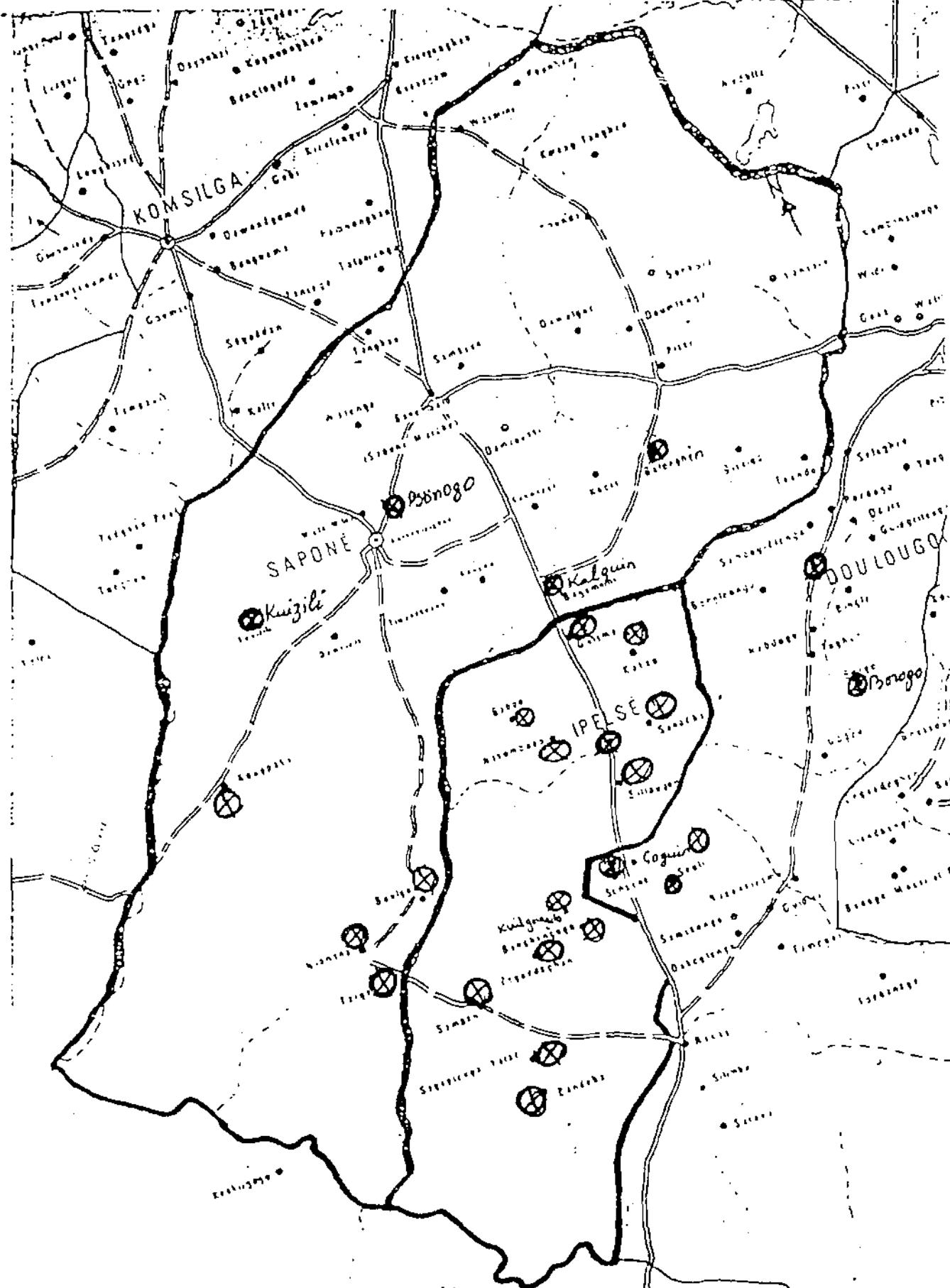
Ces services participent à l'organisation des producteurs dans la gestion des ressources naturelles (sensibilisation, formation et soutien à l'organisation des activités de protection et de réhabilitation de l'environnement).

Ces ONG, Association et Services Techniques ont développé entre eux, un système de partenariat dans la conduite de leurs activités. Ainsi, lors de séminaires de formation à la F.D.C, certains membres de l'AVLP, ADDI, SDS, etc. y sont conviés et vice versa. Plusieurs ont eu lieu entre ces projets pour faire le point de l'évolution de leurs activités et essayer de planifier ensemble leurs actions conjointes sur le terrain.

Mais cette coexistence ne voile-t-elle pas une concurrence latente entre projets ? Il n'est pas rare de voir dans un même village deux projets exerçant les mêmes activités avec des calendriers de réalisation se chevauchant. C'est pour parer à cela que la F.D.C a initié et financé depuis 1989, un cadre de concertation des partenaires au développement. Ce cadre regroupe tous les services intervenants dans la zone de Saponé. Le cadre a été opérationnel pendant plusieurs années, les rencontres étaient trimestrielles et le bilan du trimestre passé était présenté, suivi de la programmation du trimestre à venir. La présidence était assurée par l'administration, qui convoquait les réunions ; la logistique et le financement étaient assurés par la F.D.C.

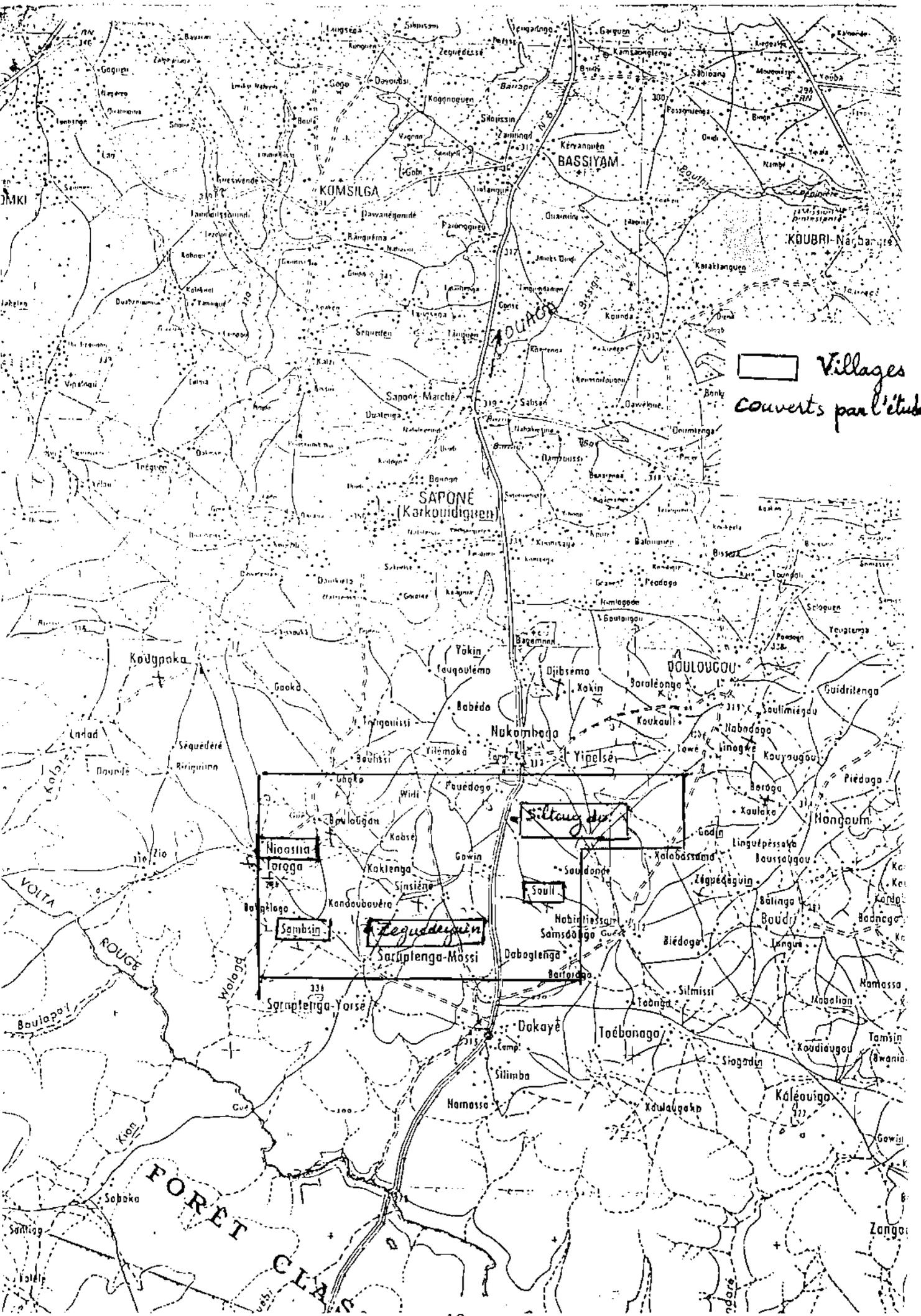
Comme la F.D.C est appelée à quitter la région, l'idée d'une organisation tournante des rencontres a été émise et acceptée, c'est alors que les difficultés ont commencé. Les réunions n'étaient plus convoquées, les rapports n'étaient plus faits, ce qui aboutit à l'arrêt de fonctionnement du cadre. Mais, le 27 Novembre 1996, une rencontre de tous les intervenants, pour la redynamisation du cadre, a eu lieu ; un noyau d'appui chargé du suivi et élaboration des plans de développements locaux a été mise en place. La F.D.C, l'ABAC, SDS, AVLP et le CRPA sont chargés de piloter ce noyau d'appui.

DEPARTEMENT DE SAPONE ET IPELCE ET Boulougou
Echelle 1/200 000



⊗ Villages d'Intervention FDC.

Carte 4 - Situation des villages couverts par l'étude



II - PRESENTATION DE LA FONDATION POUR LA DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (F.D.C)

II.1 - HISTORIQUE ET PHILOSOPHIE

Fondée en 1932 et basée dans la ville de WESPORT dans l'Etat de Connecticut aux Etats Unis d'Amérique, Save the children - US (SC-US) est connue au Burkina sous l'appellation de Fondation pour le Développement Communautaire, elle est membre de l'alliance internationale Save the Children Federation (FDC/SCF). C'est un Organisme Non Gouvernemental à but non lucratif. Son but principal est l'amélioration de la qualité de vie des enfants, sans considération de race, de religion ou de pays, avec la participation de leur communauté.

Consciente que les conditions des enfants ne constituent pas une entité isolée mais sont intimement dépendantes de l'environnement et de celles des communautés, la F.D.C. travaille au niveau des communautés par des actions intégrées, (c'est à dire des actions complémentaires de plusieurs domaines d'interventions en vue d'atteindre un but fixé), multisectorielles afin de mieux les aider à acquérir les aptitudes, les ressources et les capacités organisationnelles nécessaires pour gérer pleinement leur propre processus de développement. En bref pour qu'elles résolvent elles-mêmes les problèmes sanitaires et socio-économiques. C'est ainsi qu'un appui institutionnel est mis à la disposition des communautés et institutions pour l'amélioration de leur capacité à prendre en charge les activités de développement afin d'assurer leur pérennité.

La F.D.C. a commencé à intervenir au Burkina depuis 1977 suite à la grande sécheresse de 1975. Elle intervenait dans deux provinces :

- Le Séno depuis 1977, une zone où elle n'intervient plus
- Le Bazega depuis 1987.

II.2 - LE CHOIX DE SAPONE

En 1983, la F.D.C a adressé aux autorités politiques et administratives compétentes, une demande d'extension de son programme à une autre région du Burkina. Quatre zones d'Organisme Régional de Développement (O.R.D) lui ont été proposées :

- O.R.D des hauts bassins : sous secteur de Orodara
- O.R.D de l'Ouest : sous secteur Gaoua et Kampti
- O.R.D de l'Est : sous secteur Diebo et Caminyanga

- O.R.D du centre : sous secteur Boussé et Saponé

Suite à un examen des différentes propositions, le sous secteur O.R.D Saponé a été retenu pour les raisons suivantes :

- Des 4 sites, le sous secteur de Saponé avait les groupements villageois les plus dynamiques en raison d'une meilleure organisation et d'une grande motivation pour le développement. L'évaluation s'était basée sur les activités en cours, la capacité de réunir des fonds, en plus l'O.R.D du centre avait à l'époque, le meilleur taux de remboursement de crédit dans le pays.
- L'existence de potentialités agricoles au niveau des bas-fonds où sont envisageables les cultures maraîchères et les plantations d'arbres fruitiers, et aussi l'existence de réseau de commercialisation des produits à savoir les marchés de Ouagadougou et les marchés périphériques.
- La réfection de la route principale de Ouagadougou - Léo - Frontière du Ghana, constitue un soutien logistique. ++
- Les infrastructures administratives étaient importantes et d'autres O.N.G n'avaient pas d'engagement dans la zone, le risque de chevauchement de programme et de conflit de méthodes d'intervention entre la F.D.C/SCF et d'autres intervenants était moindre.
- Le sous secteur de Saponé avait la plus forte population parmi les quatre sites.

II.3 - CRITERES DE SELECTION DES VILLAGES

c

Dans le Bazega, la F.D.C est basée à Saponé Kadkuidiguin et intervient actuellement dans vingt six (26) villages contre douze (12) villages en 1988 et dix huit (18) villages en 1993. Ces villages appelés Zone de Projets de Saponé (ZPS) ont été choisis en fonction des critères suivants :

- La motivation et l'engagement de la population dans les activités de développement communautaire.
- L'efficacité des dirigeants de la communauté.
- L'existence de groupements ayant mené des activités de manière efficace.
- L'expérience dans les activités d'auto promotion.
- Une homogénéité de langue et de culture.
- La population est relativement stable.
- Une population assez importante (1000 personnes optimale).

- L'existence du potentiel socio-économique pour le développement et l'absence d'importants obstacles au développement communautaire.

II.4 - LES OBJECTIFS

La F.D.C s'est donnée comme objectifs à atteindre :

- Une réduction très significative et durable de la morbidité et de la mortalité infantile.
- Un accroissement du nombre de personnes capables de lire, d'écrire et de gérer des activités de développement.
- Une amélioration de la sécurité alimentaire par un soutien au maraîchage et aux autres activités économiques.
- L'établissement d'un système d'Epargne et de Crédit par la communauté qui doit être capable de mobiliser le capital pour le développement des petites entreprises.
- Une amélioration de la disponibilité de l'eau et de sa gestion par la communauté pour l'utilisation domestique et économique.
- Une aide aux membres de la communauté à mettre en place une utilisation planifiée des ressources animales.

Pour atteindre ces objectifs, la F.D.C s'est dotée d'une équipe pluridisciplinaire avec différents domaines d'intervention.

II.5 - LES DOMAINES D'INTERVENTION DE LA F.D.C.

Ces villages sont répartis dans les départements de Saponé (8 villages), Ipelcé (13 villages) et Doulougou (5 villages).

Dans la Z.P.S, la F.D.C mène divers programmes qui s'inscrivent dans les volets suivants :

- Secteur Agriculture/Gestion des Ressources Naturelles/Hydraulique,
- Secteur Productivité Economique (Epargne/Crédit),
- Secteur Education/Formation,
- Secteur Santé,
- Le Parrainage.

Cette année on a eu une extension des villages à deux autres départements Kayao et Komsilga avec six villages de plus soit un total de trente deux villages à couvrir.

II.5.1 - Le Secteur Agricole/Gestion des Ressources Naturelles/Hydraulique

Le but assigné à ce secteur est de contribuer à "l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus agricoles dans la zone et d'aider les communautés à asseoir les bases d'un développement agricole durable à travers une meilleure gestion des ressources naturelles" (CASWELL Linda et Alii, 1986).

Les objectifs généraux sont :

- Promouvoir la culture maraîchère en vue de contribuer à l'amélioration des conditions alimentaires et à l'accroissement des revenus familiaux par :

- La mise en place de sites maraîchers et leur équipement en matériel d'exploitation ;
- La formation en technique de séchage et de transformation des produits maraîchers;
- La formation en organisation précoopérative;
- L'accès prioritaire des femmes aux sites maraîchers ;

- Améliorer la disponibilité en eau potable au profit des communautés et soutenir leur production alimentaire par l'aménagement des sources d'eau potable et des bas-fonds, la construction de puits à grand diamètre ainsi que l'approfondissement de certains puits et la formation des puisatiers villageois.

- Promouvoir au sein de la collectivité des programmes de gestion de terroirs "on entend par gestion de terroirs, les activités multisectorielles par lesquelles les communautés rurales prennent en charge les questions foncières et l'exploitation rationnelle des ressources et assurent le développement local" (MARA - CILSS 1993) afin d'assurer une amélioration des systèmes de production et une meilleure conservation des ressources naturelles par :

- La formation des communautés en approche gestion des terroirs et la création des comités d'Aménagement et de Gestion des terroirs;
- La formation des comités d'Aménagement et de Gestion des terroirs en technique de conservation des Eaux et Sols/Agroforesterie et protection du couvert végétal;
- La mise en place d'exploitants pilotes en pratiques agro-sylvo-pastorales grâce à l'intensification de la production animale, la constitution des stocks fourragers et la stabulation des animaux;

Le secteur se fixe comme perspectives :

- L'organisation des groupes socioprofessionnels en structures précoopératives et la mise en place d'une structure de coordination à l'échelle de la zone pour chaque groupe : maraîchage et bientôt élevage;

- L'implication des services techniques, associations, ONG et administration dans la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement local, commune en vue d'une harmonisation des interventions avec plus d'efficacité.

II.5.2 - Le Secteur Productivité Economique (Epargne/Crédit)

Le but fixé est d'aider les communautés à asseoir une base financière fiable et autogérée afin de financer le développement.

Les objectifs sont les suivants :

- Appuyer la mise en place d'une source financière sûre et autogérée à travers la mobilisation de l'épargne villageoise;
- Développer la promotion des petites unités économiques à travers la mise en place de crédits;
- Assurer une formation adéquate des responsables en vue de la gestion saine et rigoureuse des fonds;

Afin d'atteindre ces objectifs, les activités menées se répartissent autour des quatre axes suivants :

- La construction d'infrastructures : elle consiste à l'organisation de la communauté, la construction de locaux, la mise en place de structures de gestion, la collecte d'épargne et l'octroi de crédit.
- La dotation en fonds de roulement : la structure centrale, l'Union des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (UCVEC), reçoit les fonds sous forme de subvention de la part de la F.D.C, qu'elle place sous forme de crédit auprès des caisses villageoises de base.
- La formation technique des responsables et gérants de caisse
- L'essai de développement de partenariat avec d'autres structures de financement décentralisées ou ONG grâce à la mise en contact des responsables avec ces partenaires.

Le secteur se fixe comme perspectives :

- Travailler à rendre l'union centrale autonome ;
- Tisser des liens avec une structure nationale telle l'Union des Réseaux de Caisses Populaires du Burkina(URCPB) ou l'Union des Coopératives d'Epargne Crédit du Burkina Faso (UCECB)
- Favoriser l'accès des femmes aux crédits et aux postes de responsabilité ;
- Développer le partenariat avec les ONG locales intervenant dans la zone ;
- Développer une stratégie pour toucher plus de jeunes dont la tranche d'âge se situe entre 18 à 25 ans.

II.5.3 - Le secteur Education / Formation

Le secteur Education / Formation se donne pour but d'accroître le nombre d'enfants et d'adolescents scolarisés et le nombre d'adultes sachant lire et écrire. Il comporte quatre volets qui sont :

- Education de base formelle : elle consiste à la construction d'infrastructures pour les élèves de la première année, la mise en place d'unités économiques à savoir les jardins potagers et des cultures pluviales (arachide, haricot...);
- Alphabétisation Communautaire : elle consiste à l'ouverture de centre permanents d'alphabétisation, la formation des alphabétiseurs (enseignants), ainsi qu'à l'équipement de ces centres;
- Les Ecoles Communautaires (ECOM) : c'est le système éducatif alternatif prenant en compte les adolescents de 9 à 15 ans, avec une équité du genre et qui s'étale sur quatre ans (2 ans en mooré avec l'introduction du français en 3^{ème} année). Les communautés sont soutenues dans la construction du local avec un apport en ciment, toiture, ouvertures, la main d'œuvre qualifiée (maçon), l'équipement des classes, les fournitures scolaires pour la première année ainsi que la formation des enseignants;
- Formation en Développement Communautaire : ce volet couvre des formations d'intérêt communautaire, il s'agit de soutenir les autres secteurs pour l'organisations des communautés. Force est de reconnaître que c'est un volet qui est à ses débuts et qui est à la recherche de ses marques.

II.5.4 - Le Secteur Santé

C'est le secteur le plus important des interventions F.D.C. dans la zone. Il est mené conjointement avec deux associations locales, ABAC et A.V.L.P depuis 1992. Le but assigné au secteur est la réduction très significative et durable de la morbidité et de la mortalité des enfants. Les interventions clés portent sur :

- La lutte contre les maladies diarrhéiques,
- La nutrition et supplémentation en capsules de vitamine A,
- Les grossesses à haut risque,
- La planification familiale et la lutte contre les MST et SIDA,
- La lutte contre le paludisme,
- L'hygiène et assainissement du milieu

La vaccination.

Afin de mieux suivre et évaluer les actions menées, un dernier volet d'appui aux autres a été institué, le Système d'Information Sanitaire (S.I.S) dont l'une des missions essentielles est la collecte et l'analyse de données démographiques socio-sanitaires dans le Z.P.S pour les besoins de planification, d'évaluation et de monitoring des activités. Pour répondre à ces missions, le SIS a mis en place un système continu visant à suivre de manière longitudinale chaque personne et les événements vitaux dans le village.

Cette opération consiste à passer dans toutes les concessions où il y avait eu un enregistrement familial (recensement de toute la population résidente, présente, par ménage et village avec toutes les caractéristiques sanitaires, socio-sanitaires de ces personnes), afin de mettre à jour les informations qui avaient été collectées sur la fiche de l'année précédente. Cet enregistrement est effectué par les animatrices de la F.D.C résidentes dans les villages, elles sont secondées dans leurs tâches par les enquêteurs villageois. Le secteur a aussi mis en place dans les villages des organisations communautaires dont le rôle est d'aider à la réussite des activités. Il s'agit de la cellule villageoise de santé avec ses Agents de santé communautaire, les Accoucheuses villageoises et les leaders villageoises.

II.5.5 - Le Parrainage

Ce secteur est le fondateur des autres activités citées ci-dessus, du fait qu'il constitue la base de la création de la F.D.C. Toutes les activités d'intervention sont conditionnées par le parrainage des enfants du village. Il consiste à un échange de correspondance, de photographies et de colis entre enfants parrainés des villages et leurs parrains se trouvant à l'extérieur du Burkina. De par ces échanges, les réalités vécues par les enfants sont mises à nues, d'où la nécessité d'aide pour l'amélioration de leur conditions de vie. Il constitue aussi la source de financement de toutes les activités.

DEUXIEME PARTIE :Protocole de l'étude

III - PROBLEMATIQUE

La philosophie qui sous-tend la F.D.C est d'aboutir à un développement communautaire, « un processus crée par les membres d'une communauté afin d'atteindre des buts communs ». La communauté est définie comme étant "un groupe d'individus dont les membres sont normalement en contact les uns avec les autres, qui respectent dans une large mesure les mêmes principes, qui habitent un lieu identifiable sur le plan géographique" (CASWELL Linda et alii, 1986). Un développement de type rural intégré c'est à dire "une stratégie par laquelle une série d'actions régulières et progressives, annoncées ou soutenues par une volonté politique, apporte des changements quantitatifs, au sein d'une population rurale avec sa participation consciente et active, en vue de répondre à ses besoins essentiels, d'améliorer son bien être et d'engendrer un processus autonome de développement". (Cheikh LY et Ibrahima Albassadjé TOURE Décembre 1991). Ce développement doit s'opérer à partir des ressources tant naturelles, financières qu'humaines dont dispose la zone de projets de Saponé (Z.P.S). Il consistera à porter "une attention particulière à tous les problèmes divers, dont la productivité réduite, la mauvaise santé, l'éducation insignifiante etc. ; qui agissent sur le bien être des membres d'une communauté". (CASWELL Linda et alii, 1986).

La présente étude dont le thème est « processus d'autonomisation des organisations paysannes dans la zone de Saponé : situation actuelle, perspectives et propositions d'amélioration ». (l'autonomie est définie comme étant la capacité de gérer pleinement, tant aspect financier qu'aspect organisationnel, le processus de développement sans appuis ou interventions extérieurs), vise à répondre aux interrogations suivantes :

- Quel est l'impact de la stratégie de développement amorcée par la FDC ?

On entend par impact une appréciation de tous les effets d'une action sur la vie de la communauté, qu'ils soient socio-économique, technique, écologique, sanitaire etc.

- Quel est le niveau d'organisation et de dynamisme des structures communautaires ?
- Quel serait la place de ces structures communautaires dans le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso ?

"La décentralisation signifie le transfert de compétences étatiques aux collectivités locales, leur conférant une personnalité juridique, un patrimoine et un pouvoir de décision. La décentralisation consiste à donner aux collectivités territoriales de base, une autonomie leur permettant de définir elles même les normes de leurs actions. La gestion des intérêts propres à la collectivité par elle même suppose qu'elle dispose de compétences juridiques, techniques et humaines et des moyens financiers nécessaires pour intervenir dans ses domaines d'intervention". (MARA - CILSS 1993)

Cet ensemble de questions nous permet d'émettre les hypothèses vérifiables suivantes :

- Une participation (mobilisation et adhésion) effective de la communauté dans les différentes activités de développement résulte :
 - de l'organisation c'est-à-dire la mise en place de structures et d'organes d'exécution pour le bon fonctionnement ;
 - du dynamisme à savoir la maîtrise et le degré de réalisation des activités.
- Les producteurs rencontrent des problèmes de production, de commercialisation et de stockage des produits entraînant des pertes économiques, il en résulte alors le non recouvrement des crédits de campagne.
- La mobilisation interne des ressources financières, à savoir l'épargne/crédit dans la zone, est indispensable pour atteindre le but visé ;

Ainsi au cours de cette étude, les aspects suivants vont être abordés :

- Aspect organisationnel, il s'agira de :
 - * La présentation des structures communautaires ;
 - * L'impact de la stratégie de développement amorcé par la FDC ;
 - * Une analyse du niveau d'organisation et du dynamisme des structures communautaires ;
 - * Une estimation du niveau d'appropriation c'est à dire la capacité de prise de décision et de prise en charge par la communauté de certaines actions de développement.
- Aspect économique et financier, ce sera une analyse de l'impact économique, de certains secteurs d'activités (épargne crédit, banque de céréales, moulins...)

Nous ne saurons terminer cette étude après diagnostic de la situation sans une proposition de recommandations en vue de la pérennité des actions.

IV - METHODOLOGIE

L'étude a commencé par des prises de contact avec la communauté dans les différents villages. Elles avaient pour but de présenter le nouveau venu (étudiant) et les objectifs de l'étude à faire, tout en souhaitant leur contribution effective à la réussite des travaux. Chaque rencontre s'est faite en présence de l'animatrice chargée d'encadrer le village. Au total dix villages ont été touchés par cette visite de reconnaissance et cinq villages dans les trois départements ont été retenus pour effectuer les enquêtes, il s'agit de Nionsna, Sambin, Siltougdo, Souly, et Zeguedeguin.

Le choix de ces villages s'est opéré en fonction de la durée d'encadrement, la concentration des activités et tout autres critères permettant l'approfondissement du thème d'étude.

Les enquêtes ont été effectuées auprès des structures suivantes :

- * groupements villageois : 5 dans les cinq villages
- * comité de santé villageois : 3 dans les villages de Nionsna, Souly et Zeguedeguin
- * comité de gestion des caisses : 3 à Souly, Siltougdo, Sambin
- * comité de gestion Ecom/Moulin : 2 dans les villages de Nionsna et Souly
- * comité de gestion des banques de céréales : 2 à Souly et Zeguedeguin
- * groupement maraîchers : 4 dans les villages de Sambin, Siltougdo, Nionsna et Zeguedeguin

Nous avons procédé par des enquêtes, des interviews et des observations directes sur le terrain.

Outre ces enquêtes, des sorties avec les équipes d'animation et de sensibilisation ont été effectuées dans les villages en vue de comprendre le processus de mise en place de ces structures.

Pour une vision globale de la situation actuelle, des données ont été recueillies auprès des structures coordonnatrices telles l'Union de Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (U.C.V.E.C) et l'Union Générale Précoopérative des Maraîchers (U.G.P.M) . Mais pour plus d'approfondissement des enquêtes à un niveau inférieur se sont opérés auprès de structures secondaires à savoir les caisses villageoises, les moulins à grains, les banques de céréales , ceci pour mieux comprendre le fonctionnement du système mis en place.

■ Au niveau des structures coordinatrices, il s'est agit de déterminer l'autonomie, qu'elle soit financière ou organisationnelle.

- L'autonomie organisationnelle a été évaluée à partir :
 - * de l'organisation périodique des réunions : la tenue et la fréquence ;
 - * du renouvellement du bureau à la fin de chaque mandat ;
 - * la liberté d'action
 - * de la tenue des documents de gestion.

- L'autonomie financière a été évaluée à partir des fonds propres de la structure. Ces fonds étant constitués, entre autres, par les parts sociales, droits d'entrée, les intérêts, le bénéfice, l'épargne... A partir des résultats recueillis sur le terrain, l'analyse a consisté à estimer ces fonds et à les comparer avec les besoins en crédit des communautés.
- Au niveau des structures simples on a analysé la rentabilité et le degré d'appropriation des actions
 - Il s'est agit de savoir si l'activité génère des bénéfices satisfaisants. Ainsi à partir des recettes générées et des dépenses, un compte d'exploitation a été établi pour apprécier concrètement cette rentabilité.
 - le dynamisme et le degré d'appropriation sont deux notions allant ensemble. Outre la tenue de réunions et la prise de décisions, on a recensé toutes les activités menées avec succès ou en cours, puis on a estimé la contribution de la communauté à la réalisation de ces activités.

Comme matériel nous avons utilisé essentiellement des fiches d'enquête conçues pour la circonstance et une moto pour les déplacements dans les villages.

TROISIEME PARTIE :

Présentation des résultats - Analyse - Recommandations

V - PRESENTATION DES STRUCTURES COMMUNAUTAIRES

La F.D.C a essayé de trouver au niveau du village une structure représentative, qui reflète pleinement les niveaux de la société villageoise, capable d'identifier, de planifier et d'exécuter des projets. Le groupement villageois a été indiqué. Ces groupements sont l'expression modernes de regroupement parfois sans activités sur le terrain. Mais au niveau des communautés, des structures ont été mises en place en vue de suivre et coordonner les actions soutenues par le F.D.C. Au nombre de ces structures on peut citer :

- Les structures coordonnatrices à savoir l'Union des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit et l'Union Générale Précoopérative des Maraîchers;
- Les structures secondaires : caisses, moulin, banque de céréales, poste de santé primaire, avec des organes d'exécution à savoir les comités de gestion parmi lesquels on peut énumérer :
 - * Le comité de santé villageoise;
 - * Le comité de gestion de la caisse;
 - * Le comité de gestion du moulin ;
 - * Le comité de gestion de la banque de céréales.

Au niveau des structures coordonnatrices, un comité de gestion est aussi mis en place, il regroupe quelques membres du comité de gestion des structures secondaires venant de plusieurs villages

V.1 - PROCEDURE DE MISE EN PLACE

Toute action de la F.D.C dans un village est précédée par une demande formulée par les responsables de la communauté, qui notifient clairement les besoins souhaités auprès de la F.D.C. La demande est introduite auprès du coordonnateur des programmes qui la transmet au coordonnateur du secteur concerné pour appréciation. Celui-ci donne son avis favorable ou défavorable et la retourne chez le coordonnateur des programmes pour un accord définitif. L'approche préconisée a toujours été de la base (communauté) vers le sommet (F.D.C)

La mise en place de structures est précédée par des séances d'animation et de sensibilisation par l'équipe du secteur concerné. Elles consistent en une brève présentation de la F.D.C et de ses activités menées, avant de s'attarder spécifiquement sur le secteur. Les avantages et les inconvénients sont expliqués à la communauté, les questions d'éclaircissement sont élucidées ainsi que le nombre de membres devant constituer le comité. Ces membres doivent être choisis par la communauté, mais de préférence les responsables du secteur concerné désirent que dans le bureau il y ait des membres alphabétisés ou scolarisés pour faciliter les séances de formation et de recyclage.

Une autre rencontre est programmée pour la mise en place du comité, le laps de temps donné doit permettre à la communauté de se concerter et de trouver les personnes capables d'assumer les dites fonctions. A la rencontre suivante, les différents organes du comité et leurs rôles sont clairement explicités à la communauté avant d'être mis en place.

Dans cette procédure il s'agit de ne pas imposer la composition du bureau mais de guider les communautés dans le choix des différents représentants. Après la mise en place suit la formation, mais auparavant la construction des locaux devant abriter la structure incombe aux deux partenaires.

A ce niveau, les responsabilités sont partagées :

- la F.D.C se charge de contribuer par le ciment, la toiture, les ouvertures, le matériel d'équipement et la prise en charge du maçon,
- la communauté contribue par la main d'œuvre, les matériaux de construction (sable, gravillon, moellons, briques), la restauration du maçon et de la main d'œuvre.

V.2 - FORMATION DES STRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Le but essentiel de la formation est de renforcer les structures en leur offrant une assistance technique dans la composition du bureau, les définitions des rôles et des devoirs des membres, la procédure efficace des réunions, l'identification et l'analyse des problèmes ainsi que la recherche de solution . Le tableau ci-dessous montre les différentes formations reçues par les structures communautaires.

Tableau N°6 : Formations reçues par les structures communautaires

STRUCTURES	FORMATIONS
UCVEC et CAISSES VILLAGEOISES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sortie d'étude à l'URCBAM Kongoussi (UCVEC) ■ Formation en gestion financière notamment une formation initiale de base sur les principes de fonctionnement d'une caisse et la tenue des documents de gestions.
U.G.P.M	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation en planning d'activités de campagne maraîchère et à la commercialisation. ■ Formation en technique de production et d'organisation de l'amont et l'aval de la production ■ Formation en technologie de transformation des produits maraîchers ■ Formation pour l'organisation en précoopérative et gestion des ressources humaines et des biens.
MOULIN	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation en gestion financière par l'OMR ■ Formation par la CICA pour l'entretien des moulins
BANQUE DE CEREALES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation en gestion des stocks et gestion financière par l'OMR
ECOLE COMMUNAUTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation Andrago-pédagogique, transcription phonétique du mooré ■ Formation pour la transcription en mooré des leçons de grammaire et calcul ■ Formation pour le passage des langues nationales en français fondamental ■ Formation pour l'entretien des écoles.
SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation en soins de santé primaire ■ Formation en gestion des trousseaux ■ Formation des femmes en planning familial, MST/SIDA, paludisme, maladies diarrhéiques, nutrition...
HYDRAULIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation des puisatiers villageois pour lier le fer la fabrication du béton et son coulage par des agents de l'O.N.P.F ■ Sensibilisation sur les risques de maladies que pourraient apporter l'eau et démonstration de javélistation des puits domestiques.

OMR : Organisation du Monde Rural

ONPF : Office National des Puits et Forage

Les séances de formation recensées ne concernent que les structures communautaires auxquelles les enquêtes ont touché mais ne représentent pas la liste exhaustive de toutes les formations. On remarque que les formations sont spécifiques à chaque secteur. Au nombre de ces structures on peut

citer l'Union Générale des Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit, l'Union Générale Précoopératives des Maraîchers, les Moulins à Grains, les banques de céréales et les postes de santé primaires.

V.2.1 - Recommandations

Il faudra alors privilégier les formations visant l'intégration des activités. Il faut beaucoup réfléchir sur les thèmes de référence à dispenser de façon à regrouper beaucoup de secteurs pour la même et seule formation. Mais si une formation spécifique s'impose, il faudra bien décider à qui elle doit s'adresser.

V.3 - UNION DES CAISSES VILLAGEOISES D'ÉPARGNE / CRÉDIT (U.C.V.E.C)

V.3.1 - Historique

Le secteur a vu le jour en octobre 1990 avec les premiers crédits sur le terrain dans six caisses villageoises. De 1990 à 1994 plusieurs changements se sont opérés tant au niveau de la forme qu'au niveau de la conception dudit programme.

Il consistait à octroyer à la communauté un "fonds de roulement" placé sous forme de crédit auprès des individus ou groupes d'individus. Le fonds de roulement est la subvention de départ que la FDC octroie aux structures pour débiter les activités.

A cet effet un comité de gestion de six membres, le comité villageois de crédits (C.V.C), chargé de recevoir, d'analyser les demandes et d'octroyer les prêts, a été mis en place. Il était aussi chargé de recouvrer et de verser les fonds des petites caisses au niveau d'un compte bancaire ouvert à la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B). Les prêts étaient placés à un taux d'intérêt de 10 % auprès des individus avec des critères suivants :

- * solvabilité des bénéficiaires
- * rentabilité de l'activité
- * moralité du bénéficiaire
- * appartenance à la communauté bénéficiaire

Tous ces critères sont laissés à l'appréciation du comité de gestion.

Suite au constat qu'un système de crédit ne peut survivre longtemps tout seul, l'idée de la création d'un système mutualiste épargne / crédit voit le jour. En mars 1993 un atelier sur les nouvelles orientations du système a réuni tous les membres des C.V.C et quelques responsables de la zone à Ipelcé. Les décisions suivantes ont été prises suite à un mauvais recouvrement des crédits dans presque tous les villages :

- suspension de tout prêt en 1994
- séances de sensibilisation pour le recouvrement des crédits, elles ont été jugées satisfaisantes puisque les prêts ont depuis été recouverts à 100 % . Les modifications suivantes ont été enregistrées :
 - tout prêt doit être garanti à 100 %
 - chaque C.V.C pour être opérationnel doit désormais avoir une épargne
 - les membres des C.V.C doivent être élus sur la base de leur dévouement et de leur honnêteté.

Outre ces décisions les changements suivants s'en suivirent :

- ouverture de comptes à la Caisse Nationale d'Épargne au détriment de comptes bancaires jugés trop chers pour le C.V.C
- mise en place d'un comité de gestion des caisses de base de onze membres au lieu de six repartis en 3 organes :
 - * le conseil d'administration : cinq membres
 - * le comité de crédit : trois membres
 - * le comité de contrôle : trois membres
- instauration d'un système d'épargne
- changement des comités villageois de crédit en caisses villageoises d'épargne et de crédit (C.V.E.C).

Enfin le 24 juillet 1994 a eu lieu la mise en place officielle de l'Union des Caisses villageoises d'Épargne et de Crédit (U.C.V.E.C). Composée à l'époque de six caisses des six villages de départ, cette structure, chargée de gérer les fonds et de coordonner les activités internes des caisses de base, est composée de cinq organes de gestion.

- Le conseil d'administration, de cinq membres, est chargé de définir ou d'orienter la politique d'ensemble de l'union et aussi de veiller à la bonne gestion des affaires et au respect des statuts et règlement intérieur .
- Le comité de crédit, de trois membres, a pour tâche essentielle d'étudier les demandes de prêts, les approuver et autoriser l'octroi des prêts.
- Le comité de contrôle, de deux membres, a pour mission de contrôler les livres comptables et les biens de l'Union, de veiller sur le comportement des comités vis à vis de leur responsabilité.
- Le comité de formation, de trois membres, est chargé de recenser les besoins en formation tant au niveau de l'Union qu'au niveau des caisses membres de l'Union et aussi de faire une estimation du budget de formation.
- Le comité de projet de trois membres : a pour rôle d'initier des projets susceptibles d'améliorer les conditions sociales et économiques des membres de l'union et celles des caisses de base.

Tous les membres sont élus par acclamation, la durée du mandat est de trois ans renouvelables une fois pour le conseil d'administration et de deux ans renouvelables une fois pour tous les autres organes.

V.3.2- Statut

Actuellement l'UCVEC fonctionne en dehors des règles de droit puisque aucune des caisses de base n'a son agrément et l'Union n'est officiellement pas reconnue. Le dossier pour sa reconnaissance

juridique est en voie de constitution. Le terme de structure coordonatrice conviendrait alors mieux que le terme union. Une des priorités de l'UCVEC serait d'asseoir d'abord les fondements d'une structure de financement, et cela ne peut se faire que par l'établissement d'un règlement intérieur, qui fixerait les décisions et les lois de fonctionnement. Le statut pour la reconnaissance juridique est indispensable pour l'accès de crédit auprès des institutions financières de la place. Il en va de même pour l'autre structure coordonatrice l'Union Générale Précoopérative des Maraîchers.

V.3.3 - Formation des comités

La formation des comités de ce secteur a été essentiellement constituée par un voyage d'étude dans la province du BAM pour rencontrer une organisation sœur évoluant dans le domaine et ayant une expérience plus poussée en la matière. Il s'agit de l'Union Régionale des Coopératives du BAM (URCBAM).

Cette sortie avait pour but de s'enquérir de l'expérience des autres, d'échanger et de partager avec cette structure dans l'objectif d'une amélioration des prestations du système d'épargne/crédit dans la zone. Outre cette sortie il y a eu des séances de formation et recyclage sur la gestion financière, notamment une formation initiale de base sur les principes de fonctionnement d'une caisse et la formation sur la tenue des documents de gestion

V.3.4 - Analyse / Diagnostic

V.3.4.1 - Evolution de l'U.C.V.E.C

De 1994 à nos jours, l'U.C.V.E.C. a évolué tant au niveau de la zone d'intervention qui est passée de 2 à 3 départements, qu'au niveau du nombre de villages passé de 6 à 11 villages. Il s'en est suivi une augmentation du nombre d'adhérents au cours des années, les documents existants permettent de connaître le nombre d'adhérents, les montants épargnés, les crédits octroyés et les bénéficiaires. Le tableau suivant récapitule cette évolution de 1994 à décembre 1996.

Tableau N°7 : Situation de l'U.C.V.E.C de 1994 à 1996

Années	1994	1995	1996
Nombre de caisses	6	10	12
Nombre de villages couverts	7	11	12
Nombre de membres	171	436	465 dont 175 femmes
Nombre de comptes individuels	171	376	460
Niveau d'épargne en F CFA	387.000	1.202.000	2.268.000
Crédit octroyé en F CFA	3.500.000	8.777.000	8.426.000
Bénéficiaires crédit	0	278 dont 139 femmes et 3 entreprises mixtes	175 dont 76 hommes 94 femmes et 5 groupements

Sources : FDC

V.3.4.2 - Exemple de cas de 3 caisses villageoises

Dans la zone délimitée pour l'étude, existent trois caisses dans les villages de Sambin, Siltougdo et Souly, situés respectivement dans les départements de Ipelcé et Doulogou . Ces caisses servent de relais entre la structure coordonnatrice et la communauté.

Dès la mise en place de ces caisses, elles ont reçu chacune une subvention de 500.000 FCFA comme fonds de roulement. Cette somme est placée auprès de l'Union qui la place auprès des caisses à un intérêt de 5 % et les caisses octroient des crédits à leurs membres à un taux d'intérêt de 10 %. Le comité de gestion se charge alors de faire fructifier ces fonds.

a - Critères d'adhésion

Toute personne de la communauté peut être membre de la caisse, l'adhésion à la caisse est conditionnée par le paiement d'une somme de 600 F CFA répartie comme suit :

- * une contribution de 500 F CFA pour l'acquisition des fiches comptables de contrôle;
- * un droit d'entrée de 100 F CFA.

Cette adhésion peut se faire soit individuellement, soit par groupe ou bien par union (cas de UGPM), cette somme constituera par la suite, une partie des fonds propres de la caisse.

b - Analyse des demandes et attribution des crédits

L'octroi de crédit est conditionné par l'existence au préalable d'une épargne au moins égale au tiers de la somme demandée. La demande est introduite auprès du comité de crédit chargé de l'examiner suivant les critères suivants :

- * la solvabilité du bénéficiaire dont notamment les prêts non remboursés;
- * la rentabilité de l'activité ce critère est laissé au jugement du comité;
- * la moralité du bénéficiaire ce critère rejoint le premier, outre la solvabilité, le bénéficiaire doit jouir d'une honnêteté reconnue;
- * la garantie : suivant le montant demandé, une garantie est exigée . Elle exclut le cheptel vivant, la garantie concerne surtout du matériel : cyclomoteur, vélo, etc.. La valeur de la garantie est estimée en fonction du crédit demandé afin de pouvoir rentrer dans les fonds en cas de revente. Cette garantie va jusqu'à savoir si les parents de l'intéressé sont aisés pour pouvoir lui venir en aide en cas de non remboursement. La durée du prêt est fonction de la rentabilité et de la durée d'amortissement du matériel voulu, elle varie de un mois à trois ans.
 - Un à six mois pour les petites activités relatives au petit commerce
 - deux ans pour le matériel agricole
 - trois ans pour les animaux de traction

Toutefois c'est le bénéficiaire qui fixe sa date d'échéance. La tendance actuelle est d'octroyer des crédits dont le délai de remboursement ne dépasse guère six mois en vue d'assurer une meilleure rotation des fonds. Cette pratique à long terme empêchera l'acquisition de prêts pour l'équipement agricole et autres matériels dont la durée de remboursement excédera six mois, une chose pourtant nécessaire à l'intensification de la production et au développement du secteur. Les montants vont jusqu'à 85.000 F CFA au maximum . Les caisses ouvrent une fois tous les 15 jours pour l'octroi ou le remboursement des crédits.

c - Les activités financées

Les principales activités financées sont :

- le petit commerce : sous la rubrique petit commerce on inclut :
 - les petites activités des femmes à savoir la transformation des produits locaux : sounbaïla, beurre de karité, galettes, beignets, doloterie ...
 - le commerce de céréales;
 - le commerce de la volaille et de petits ruminants;
 - la friperie;

- l'embouche ovine;

- Equipement agricole : charrue, charrette, animaux de traction, grillage etc..

La répartition des sommes allouées à ces activités est très variable d'une région à une autre suivant que le village est proche d'une route principale ou bien le village possède un marché important. Le tableau suivant fait le récapitulatif

Tableau N°8 : Répartition des crédits selon les activités (période de juin 95 à juin 96)

Activités	Nombre de personnes	%	Montant	%
Petit commerce	66	74,16 %	447.500	31,24 %
Equipement agricole	18	20,22 %	625.000	43,63 %
Embouche	3	3,37 %	60.000	4,18 %
Maraîchage	1	1,12 %	100.000	6,98 %
Matériel pour entreprise	1	1,12 %	200.000	13,96 %

sources:FDC

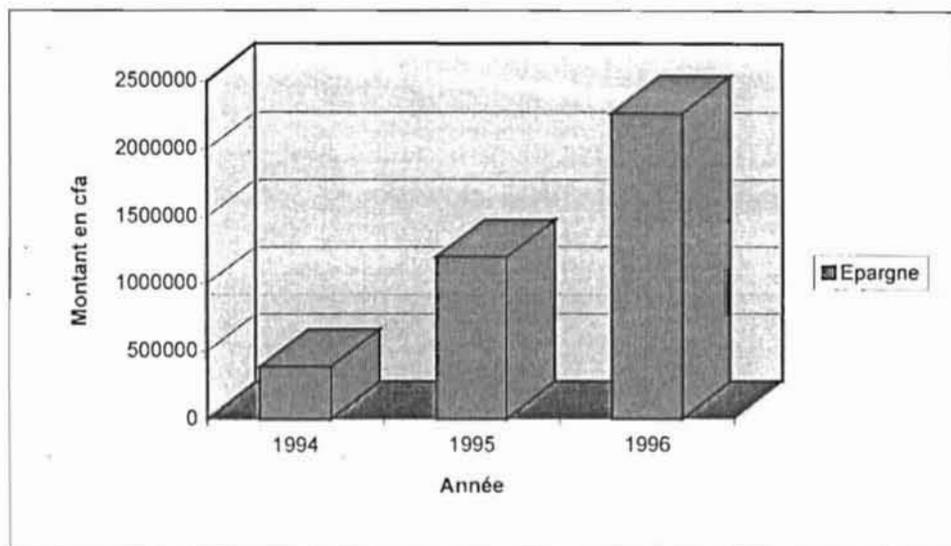
On observe que plus de 74% des personnes ayant contracté le crédit l'utilisent pour le petit commerce. Ce nombre élevé s'explique par le fait que ces sommes sont contractées par la majorité des femmes qui ont besoin de petits montants pour leurs activités. Le pourcentage le plus élevé en montant est représenté par l'équipement agricole dont les prix sont élevés.

d - Evolution des trois caisses de 1994 à 1996

Tableau N°9 : : Situation de l'évolution des trois caisses villageoises

Années	Villages	Nombre de membres	Montant épargne	Crédits octroyés
1994	- Sambin	20	0	0
	- Siltougdo	34	15800	0
	- Souly		0	0
1995	- Sambin	31	554.000	520.000
	- Siltougdo	34	15.000	0
	- Souly	21	0	0
1996	- Sambin	31	872.000	825 000
	- Siltougdo	36	55.600	265.000
	- Souly	48	207.000	765 000

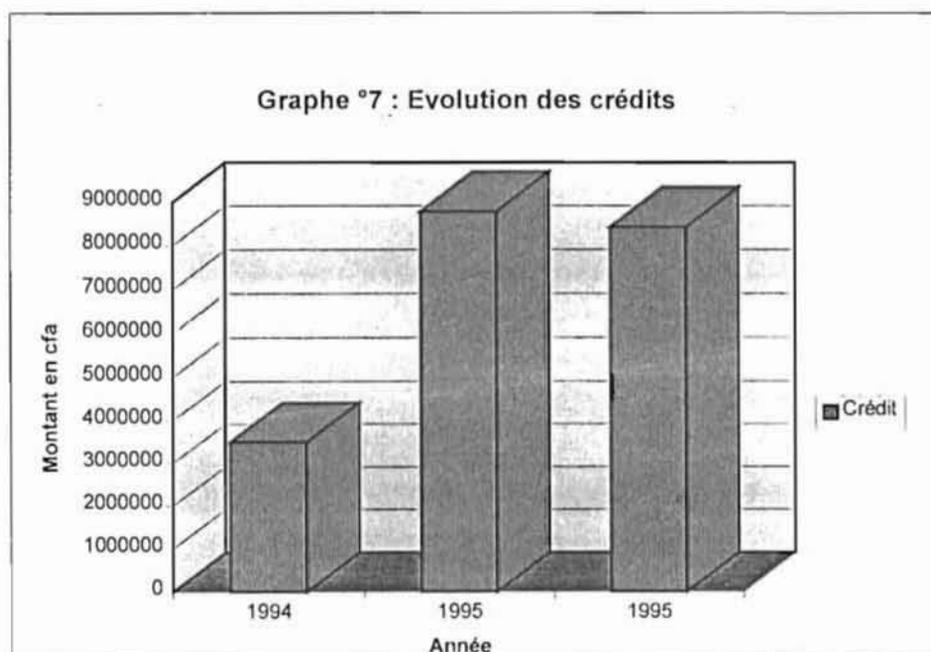
Graphe N°6 : Evolution de l'épargne



source:FDC

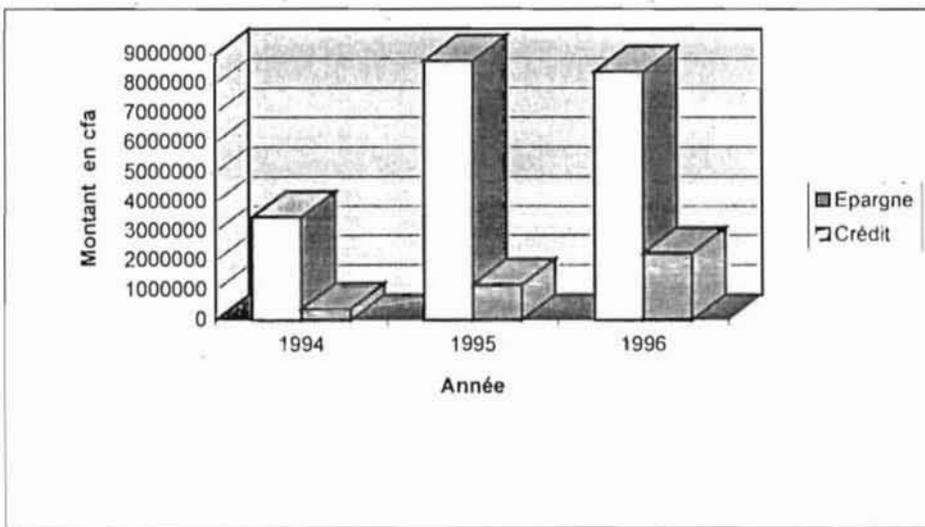
Le graphique sur l'évolution des crédits ou sur l'évolution de l'épargne montre que l'épargne et le crédit sont allés de façon croissante proportionnellement au nombre de caisses qui s'ouvrent. Une évolution qui est due à l'augmentation du nombre de membres chaque année. Le graphique sur l'évolution des crédits décèle en 1996 une baisse des bénéficiaires de crédit par rapport à l'année 1995. On a observé une baisse de 37% des bénéficiaires. Cette baisse est surtout due à l'augmentation du nombre de prêts collectifs et aussi au refus de certains membres de contracter des crédits.

Graphe °7 : Evolution des crédits



Dans l'ensemble on observe une prédominance nette des crédits par rapport à l'épargne. Ce phénomène s'explique par le fait que le système a toujours conservé les vestiges de son passé. Un système qui a fait ses débuts sur le terrain avec des crédits purs. Avec la nouvelle orientation, les bénéficiaires essaient tant bien que mal de se départir de cette façon de faire. De plus, les bénéficiaires ont tendance à déposer juste le minimum d'épargne pour obtenir un crédit c'est-à-dire le tiers de la somme demandée. L'épargne déposée est infime, ces trois années d'évolution, cette épargne ne représente seulement que 16 % des crédits octroyés.

Graphe N°8 : Evolution crédit/épargne



source: FDC

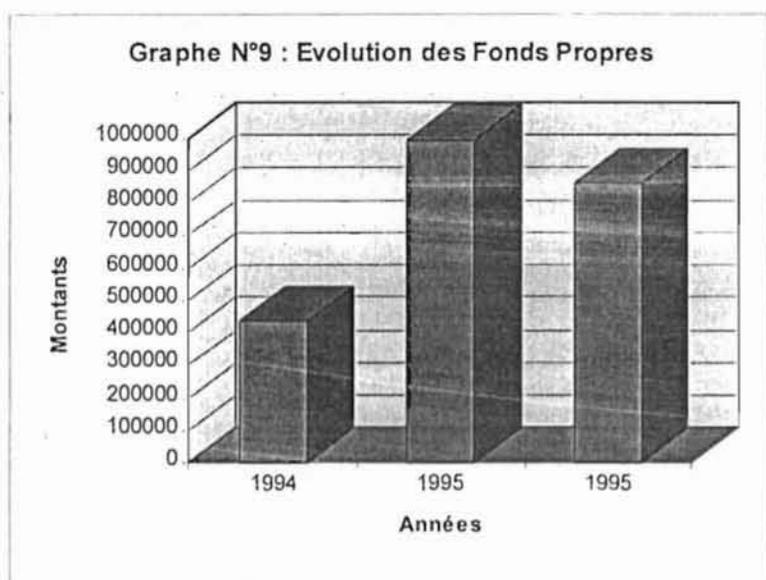
L'U.C.V.E.C compte à son actif 13150000 F de capitaux propres et un taux de recouvrement estimé à 95 %, un bon indicateur de viabilité du système. Cette viabilité dépend surtout de la capacité du comité de gestion à gérer des services de crédits qui se remboursent qu'à collecter de l'épargne, bien que cette épargne doit être un préalable. Tout cela doit être soutenu par une participation active des communautés. Le tableau suivant présente l'évolution des fonds propres de l'U.C.V.E.C au cours des années. Cette faiblesse des fonds propres s'explique sans doute par le faible niveau de participation des communautés. Ces fonds ne représentent que 11 % des crédits octroyés.

Tableau N°10 : Evolution des fonds Propres de 1994-1995

Années	Parts sociales et droit d'entrée	Intérêts	Fonds propres	%
1994	102 000	332 000	435 000	12
1995	159 000	833 000	992 000	11
1996	17 000	800 000	860 000	10
Total	279 000	1 966 000	2 245 000	

source: FDC

Les fonds propres ne représente que 17 % des capitaux propres de l'Union. Ces fonds étant fonction du nombre d'adhérents et des crédits contractés, on observe une progression au cours des années avec une légère baisse en 1996 en relation avec le montant de crédit octroyé et le nombre d'adhésions.



source: FDC

Si nous comparons la population totale au nombre d'adhérents à la caisse, on observe une adhésion très faible des communautés à l'activité. Le tableau suivant illustre cet état de fait.

Tableau N°11 : Estimation de la participation à la caisse

	Population	Nombre d'adhérents	%
Sambin	1414	33	2,33
Siltongdo	487	36	7,4
Souly	1386	48	3,5

source: FDC

Cette faible participation trouverait son origine dès la mise en place des caisses. Les villages étant constitués de plusieurs quartiers, parfois distants géographiquement les uns des autres, la sensibilisation ne touche alors qu'une infime partie de la communauté. Il arrive que dans le même village, certains quartiers ne soient pas touchés par cette sensibilisation. Ces pourcentages faibles indiquent que le potentiel existe, il faudra alors le conquérir.

La faible participation trouverait aussi son origine dans la concentration des caisses dans les différents villages. En effet plus de la majorité des caisses se trouve dans le département de Doulogou. Ces villages voisins et proches ne permettent pas un drainage maximal d'adhérents vers la caisse. Si l'on sait que dans les villages, les paysans ne s'adonnent pas tellement aux activités rémunératrices.

V.3.4.3 - Impacts

L'impact de la stratégie de développement s'est traduit par la mise en place de l'UCVEC dont l'évolution a touché aussi bien le nombre de caisses que le nombre de membres. La mise en place des organes d'exécution (comité de gestion), qui ont reçu une formation appropriée, traduit l'impact organisationnel. L'accès au crédit a permis le développement autour des axes routiers, d'importantes activités économiques dont l'impact socio-économique est jugé satisfaisant. Du petit commerce en passant par l'équipement agricole jusqu'au maraîchage, toutes ces activités sont génératrices de bénéfices contribuant à augmenter les revenus familiaux, selon une étude réalisée en 1995 dans la zone par mademoiselle YAMEOGO Joséphine sur les retombées socio-économiques du secteur épargne crédit.

V.3.5- Développement du secteur opportunité économique

V.3.5.1 - La mobilisation des ressources financières

La mobilisation des ressources financières passe par :

- La collecte de l'épargne : l'épargne villageoise est indispensable à l'installation de toute structure de financement. Cette épargne doit être maximale car elle incite les bénéficiaires de crédit au remboursement total des prêts. L'épargne constitue une base pour une autonomie financière.
- Une diversification des services financiers à savoir :
 - la durée des prêts : l'échéance de remboursement doit être acceptable pour les bénéficiaires, ici le problème ne se pose pas, puisque c'est l'intéressé qui fixe sa date en fonction de l'activité et de ses capacités ;

- Le taux d'intérêt : une prudence en matière de fixation du taux d'intérêt doit être observée. Le taux de 10 % l'an pratiqué est de fois jugé trop élevé pour certains adhérents, en témoigne la chute du nombre de bénéficiaire de crédit en 1996. Mais comparé aux autres pourcentages pratiqués par les autres structures d'épargne et de crédit, cette valeur se trouve être dans la fourchette des pourcentages pratiqués dans la zone. Une étude plus poussée doit être menée en vue de trouver un taux convenable pour l'ensemble des adhérents. La fixation ne doit pas être laissée à la décision des responsables de caisse, lesquels envisageraient une augmentation de 10 à 24 %. Vue la fragilité du système, une telle augmentation, si elle n'est pas supportable entraînerait un refus de contracter des prêts. Par contre une restriction trop grande du pourcentage peut aboutir à la non viabilité du système parce que la couverture des charges de fonctionnement ne sera pas assurée ;

- Les prêts collectifs doivent être encouragés ;

- la diversification des activités économiques : cette diversification doit être bien assurée vue la diversité des activités à financer. Toute fois, la recherche et le financement d'autres activités rentables peuvent contribuer à une plus grande diversification. Des initiatives comme les prêts à des activités d'échange économique avec d'autres zones géographiques sont à encourager notamment pour l'achat de céréales. Ces prêts pourront beaucoup intéresser les banques de céréales.

V.3.5.2 - La pérennité

- Les fonds propres

Exceptés les subventions de départ, il faut arriver à un fonctionnement essentiellement à partir des ressources propres ou de l'épargne. L'analyse a montré une faible contribution des fonds propres au crédit. Pourtant ces fonds propres constituent un minimum pour une autonomie financière du système.

- L'équilibre financier

Cet équilibre suppose un recouvrement de toutes les charges à partir des ressources générées par les intérêts. Ces intérêts doivent être capables de supporter les charges administratives, les charges de transaction et le salaire du "personnel". Cela suppose une fructification de la liquidité c'est-à-dire une mobilité des fonds. Le tableau suivant présente l'évolution des crédits octroyés au cours des années dans les caisses.

Tableau N°12 : Evolution des crédits octroyés par année

Villages	1994	1995	1996
Sambin	0	520 000	305 000
Siltougdo	0	0	265 000
Souly	0	0	765 000

source: FDC

On remarque que la reprise des activités dans les villages n'a eu lieu qu'en 1996. Le ratio de rotation du fonds de roulement, c'est-à-dire le rapport entre crédit octroyé et fonds de roulement, donne 0,6 pour Sambin, 0,5 pour Siltougdo et 1,5 pour Souly. On observe alors dans ces caisses une surliquidité qui ne permet pas une bonne fructification des fonds.

Les intérêts générés doivent aussi servir à rémunérer les dépôts des adhérents. Une caractéristique des caisses est qu'il n'existe pas de système de dépôt à vue, dépôt à terme ou de compte bloqué : tous les dépôts ne sont pas rémunérés. Cette situation n'encourage pas à épargner. Il faut créer un cadre d'attraction favorable aux adhérents, il faut des mesures incitatives une participation maximale.

Tous les comités mis en place travaillent sur la base du bénévolat, ce bénévolat pourrait être abandonné si les caisses généraient des intérêts substantiels permettant une rémunération minimale des gérants. Cela inciterait plus à un engagement total et une participation de tous les acteurs intervenants dans ce domaine. Il faudra mettre en place toutes les règles de fonctionnement qui incombent à une caisse (ce à quoi s'attelle le nouveau coordonnateur).

Dans le souci d'une autonomie, il faudra apprendre ces caisses à voler de leurs propres ailes c'est-à-dire de commencer à supporter certaines charges (rémunération des gérants, production de documents comptables etc.). Certes vue la jeunesse du secteur, toutes les charges sont difficilement supportables mais il faut essayer un léger transfert de certaines de ces charges aux comités de gestion. Il faudra arriver à mettre en place une structure de financement forte et conséquente dans son fonctionnement et ses actions. Cela ne pourra se faire que par une réelle intégration des différents secteurs d'activité.

VI - UNION GENERALE PRECOOPERATIVE DES MARAICHERS (UGPM)

VI.1 - HISTORIQUE

La culture maraîchère a été introduite dans la zone par les missionnaires et les fonctionnaires de l'administration coloniale. La pratique s'est intensifiée grâce à l'existence dans la zone de potentialités naturelles des bas fonds capables de supporter les cultures fruitières et maraîchères. Elle a été appuyée par le Naba Gogo qui encourageait les paysans à pratiquer le maraîchage. La diffusion des techniques s'est développée grâce au soutien des catéchistes de la mission et les fonctionnaires qui assuraient aussi l'approvisionnement en intrants des maraîchers. A travers leur effort la culture a été maintenue, elle a été surtout accentuée avec l'implantation du C.R.P.A et des ONG qui ont développé des programmes de vulgarisation dans l'objectif de promouvoir le maraîchage dans la zone .

Au fil des années, les maraîchers ont été regroupés en cellules maraîchères villageoises. Cette forme d'organisation avait pour but de rendre plus efficace le soutien des intervenants, créer et renforcer la cohésion et le dynamisme des cellules. Ces cellules ont bénéficié de la présence en leur sein de leaders bien déterminés, ce qui a facilité cette cohésion et les capacités organisationnelles de ces cellules. Ces leaders ont servi de pionniers au décollage du maraîchage grâce à des contacts avec les fournisseurs et les commerçants des produits maraîchers.

Suite à des rencontres de concertation des leaders des mouvements maraîchers de base, la création de l'Union Générale Précoopérative des Maraîchers (UGPM) a eu lieu le 24 mars 1995, lors d'une assemblée générale constitutive de 30 membres de 16 groupements de base de 15 villages. L'AG a mis en place un bureau exécutif de 6 membres : un président, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire, un commissaire au compte et un chargé à l'organisation et à l'information. Ce bureau est assisté de deux organes de soutien et de contrôle (4 membres) et trois conseillers.

La tâche assignée à l'Union est de promouvoir la culture maraîchère par la création d'un cadre propice à l'octroi de prêts aux groupements de base et le recouvrement des crédits de campagne.

Initialement constituée de quatorze groupements maraîchers, aujourd'hui l'Union regroupe 12 groupements repartis dans trois départements Saponé, Ipelcé, et Komsilga. Ce nombre subira certainement une augmentation avec la mise en place de sites maraîchers dans certains villages du département de Doulougou.

VI.3.3 - L'appui des intervenants

L'assistance des maraîchers est assurée par presque toutes les ONG et associations intervenant dans la Z.P.S en plus de l'appui des services techniques étatiques. En effet, l'ensemble des villages maraîchers est couvert par le réseau d'encadrement Z.E.A à travers les programmes de vulgarisation ainsi que la formation des groupements maraîchers à une évolution en groupements précoopératifs.

- L'ABAC appui les maraîchers en leur fournissant des intrants sous forme de crédits de campagne et aussi par la conception et la vulgarisation des séchoirs solaires de type coquillage.

- L'AVLP appui les maraîchers par :

- l'octroi de crédit de campagne à certains maraîchers
- l'installation de périmètres maraîchers
- la formation technique des maraîchers

- La mission catholique a été l'un des pionniers de la culture dans la zone, elle appuie de nombreux producteurs dans l'acquisition des facteurs de production et aussi à travers son centre d'accueil de jeunes filles qui pratiquent le maraîchage avec une production assez soutenue.

- La FDC à travers de multiples rencontres, a réussi à regrouper les leaders des groupements maraîchers. Pour une diffusion de l'utilisation des séchoirs solaires, pour permettre aux maraîchers aux problèmes de valorisation des produits et d'assurer la disponibilité des légumes pendant la période de rareté, la FDC ,en collaboration avec l'Institut Burkinabé d'Équipement et l'ABAC, a développé un programme de vulgarisation des techniques de transformation et de conservation des produits maraîchers par la dotation et la promotion de l'utilisation des séchoirs solaire type coquillage.

VI.3.4 - La motivation et le dévouement des leaders

Les groupements ont bénéficié de la présence en leur sein de personnes alphabétisées ou scolarisées ayant surtout l'expérience du travail, suite à plusieurs années de pratique de la culture. La production exigeant la disponibilité permanente de semences et d'engrais et aussi l'écoulement, certains leaders ont su tisser des liens solides avec des fournisseurs et de grands commerçants de Ouagadougou, ce qui leur permet un accès facile aux intrants et à la fois à un écoulement rapide de leur production.

VI.2 - STATUT

Comme l'UCVEC, l'UGPM n'est pas officiellement reconnu. Mais grâce au soutien du ZEAC Saponé, des douze groupements maraîchers dix ont déjà leur agrément et les dossiers des deux autres sont en instance auprès de l'administration (Préfecture), une bonne voie pour leur reconnaissance juridique.

VI.3 - ATOUTS A LA PRODUCTION

VI.3.1 - La présence de bas fonds

Cette existence fut l'une des conditions pour le choix de Saponé d'abriter le siège de la F.D.C. En effet des études ont relevé des potentialités agricoles de par la présence de ces bas fonds pouvant contribuer à promouvoir la culture maraîchère.

Les bas fonds existent un peu partout du fait que la ZPS fait partie des bassins versants du Nazinon avec ses affluents. Cette abondance fait que le problème foncier pour la production maraîchères ne se pose pas avec acuité bien que les plantations d'arbres fruitiers (manguiers) et la riziculture partagent ces bas fonds avec le maraîchage. Des possibilités d'agrandissement des périmètres existent, ce qui peut contribuer à l'intensification de la production dans la zone.

VI.3.2 - Les débouchés

Un des atouts est l'existence de débouchés des produits maraîchers. En effet, grâce à la proximité de Ouagadougou, l'approvisionnement en intrants est facilité. De plus, les marchés qui y existent peuvent absorber la production malgré la concurrence, avec les autres régions productrices. En dehors du marché de Ouagadougou il existe d'autres marchés de moindre importance comme celui de Komsilga, de Tanghin Dassouri etc. et des marchés secondaires servant à la collecte des produits : Kinkirsgogo, Saponé marché, Ipelcé... A cela vient s'ajouter la route Ouaga-Léo-frontière du Ghana traversant la zone ainsi que les pistes et sentiers reliant les différents villages, contribuant au désenclavement de la région et créant un important réseau d'échanges commerciaux entre les villages et les grands centres urbains.

VI.3.3 - L'appui des intervenants

L'assistance des maraîchers est assurée par presque toutes les ONG et associations intervenant dans la Z.P.S en plus de l'appui des services techniques étatiques. En effet, l'ensemble des villages maraîchers est couvert par le réseau d'encadrement Z.E.A à travers les programmes de vulgarisation ainsi que la formation des groupements maraîchers à une évolution en groupements précoopératifs.

- L'ABAC appui les maraîchers en leur fournissant des intrants sous forme de crédits de campagne et aussi par la conception et la vulgarisation des séchoirs solaires de type coquillage.

- L'AVLP appui les maraîchers par :

- l'octroi de crédit de campagne à certains maraîchers
- l'installation de périmètres maraîchers
- la formation technique des maraîchers

- La mission catholique a été l'un des pionniers de la culture dans la zone, elle appuie de nombreux producteurs dans l'acquisition des facteurs de production et aussi à travers son centre d'accueil de jeunes filles qui pratiquent le maraîchage avec une production assez soutenue.

- La FDC à travers de multiples rencontres, a réussi à regrouper les leaders des groupements maraîchers. Pour une diffusion de l'utilisation des séchoirs solaires, pour permettre aux maraîchers aux problèmes de valorisation des produits et d'assurer la disponibilité des légumes pendant la période de rareté, la FDC ,en collaboration avec l'Institut Burkinabé d'Équipement et l'ABAC, a développé un programme de vulgarisation des techniques de transformation et de conservation des produits maraîchers par la dotation et la promotion de l'utilisation des séchoirs solaire type coquillage.

VI.3.4 - La motivation et le dévouement des leaders

Les groupements ont bénéficié de la présence en leur sein de personnes alphabétisées ou scolarisées ayant surtout l'expérience du travail, suite à plusieurs années de pratique de la culture. La production exigeant la disponibilité permanente de semences et d'engrais et aussi l'écoulement, certains leaders ont su tisser des liens solides avec des fournisseurs et de grands commerçants de Ouagadougou, ce qui leur permet un accès facile aux intrants et à la fois à un écoulement rapide de leur production.

VI.4 - SOURCES DE FINANCEMENT

L'UGPM bénéficie de trois sources de financement, il y a :

- Les fonds propres de l'union constitués par les cotisations et les parts sociales des groupements membres. Ces cotisations s'élèvent à 2.500 F CFA comme droit d'entrée et 7.500 F CFA comme cotisation annuelle. Ces fonds servent à couvrir les charges de fonctionnement surtout les frais de déplacement à Ouagadougou pour les différents contacts et achats.
- Les subventions venant de la F.D.C sont versées dans un compte ouvert au nom de l'Union à la caisse villageoise de Sambin. Ces subventions constitueront à la longue un fond de roulement et serviront à accorder des prêts de campagne aux groupements de base. Ainsi pour la campagne 1995, l'UGPM a bénéficié d'une subvention de 1.900.000 F CFA pour l'achat de semences de pomme de terre et d'engrais.
- Les emprunts auprès de l'U.C.V.E.C : dans le souci de couvrir totalement les besoins des groupements de base, des prêts peuvent être obtenus auprès de l'U.C.V.E.C. En 1995 un prêt de 600.000 F CFA a servi à l'achat de semences, à un taux d'intérêt de 5 % l'an.

Ce prêt représente 14 % du fonds utilisé pour la campagne. Bien que faible, ce geste constitue un début vers l'intégration des actions de développement que la FDC veut promouvoir. Signalons que ce prêt a été entièrement remboursé. Pour la présente campagne, l'UGPM n'a pas redemandé un prêt puisqu'elle possède un petit fonds de roulement lui permettant d'évoluer sans l'UCVEC.

L'UGPM est confronté pour la première fois à un problème d'arriérés de paiement pour un montant de 350 000 F soit un taux de recouvrement de 86 %. Les arriérés sont surtout dus à une mauvaise campagne de la production de pomme de terre suite à une attaque parasitaire des pieds et aussi à un mauvais écoulement dû à la qualité de la récolte. Mais ces arriérés n'ont pas handicapé le déroulement des activités cette année car la culture de la pomme de terre a été abandonnée et le reliquat de financement de cette culture a permis le refinancement de la campagne à concurrence de 621 000 F pour les semences. Ces arriérés constituent un mauvais indicateur quant à l'évolution vers une autonomie financière.

VI.5 - LES RENCONTRES

Actuellement, l'Union n'a pas de siège propre pour ses rencontres, contrairement à l'UCVEC qui a un siège basé à Ipelcé. Les réunions ont lieu à la salle de formation de la FDC . Elles n'ont pas de périodicité précise et c'est à la fin de chaque A.G que la date de la prochaine est fixée.

Pour la préparation de la campagne, chaque groupement de base recense les besoins, en semences, engrais et parfois en ciment pour le busage des puits maraîchers de ses membres, et les transmet au cours de l'A.G. à l'Union qui les collecte et procède alors aux achats. Les intrants sont livrés à crédit aux groupements de base, qui les paient à la fin de chaque campagne, ainsi se reconstitue le fonds de roulement réutilisable pour la campagne suivante. Au cours de la campagne, des réunions périodiques sont programmées et chaque groupement présente la situation de la campagne en cours et les difficultés rencontrées. Ces rencontres se poursuivent jusqu'à la fin de la campagne et au recouvrement des prêts. Généralement une date butoir est fixée pour ce recouvrement.

VI.6 - LES SITES MARAÏCHERS

Le maraîchage est effectué dans deux sites bien déterminés :

- les exploitants individuels se localisent aux abords des bas fonds sur de petites superficies dont l'étendue maximale ne dépasse guère 1 ha . Ces périmètres sont clôturés soit par un grillage soit par des pailles d'Andropogon ou avec des tiges de mil renforcées par de petites branches.
- Les exploitants collectifs : dans ce cas un site bien déterminé est aménagé par la F.D.C et remis à la communauté pour exploitation. L'aménagement consiste à la mise en valeur d'un périmètre à savoir la détermination de l'emplacement du site, le creusage et busage de puits maraîchers, la clôture du périmètre et l'installation des parcelles d'exploitation. Tout le travail est exécuté par la communauté en étroite collaboration avec les agents de la F.D.C et du Z.E.A. Par exemple le fonçage des puits est assuré par la communauté, la F.D.C intervient pour le busage, la main d'œuvre non qualifiée venant de la communauté. Pour la clôture, la F.D.C participe avec le grillage et la communauté contribue par le bois de tuteur du grillage. Ce bois peut provenir d'une exploitation villageoise (Eucalyptus) ou bien de la forêt du village. Enfin la mise en place des parcelles d'exploitation incombe à la communauté sous la direction de l'agent Z.E.A de la zone.

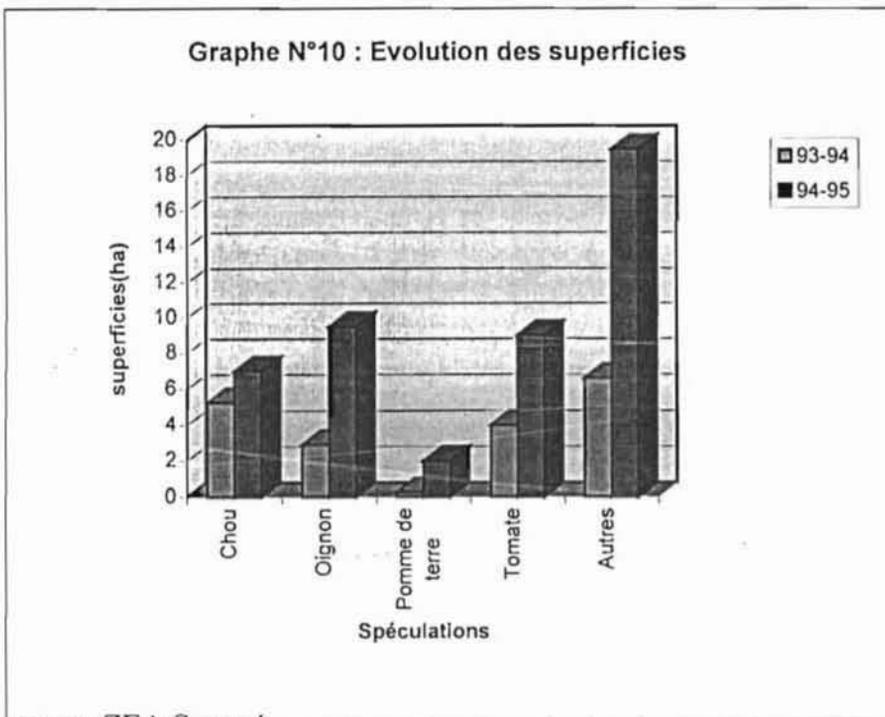
Sur les sites déjà existants, les superficies varient de 1 à 2,5 ha. La priorité est réservée aux femmes et les places restantes sont alors données aux hommes, une décision venant des bailleurs de fonds.

La mise en valeur de ces périmètres est suivie d'une dotation en matériel de production : arrosoirs, pioches, râtaux, pelles et semences. C'est aussi une occasion pour inviter les exploitants à la production de variétés nationales comme l'oseille, le gombo, le haricot vert, qui sont des spéculations peu exigeantes et dont les feuilles ou les fruits sont beaucoup appréciés au niveau local.

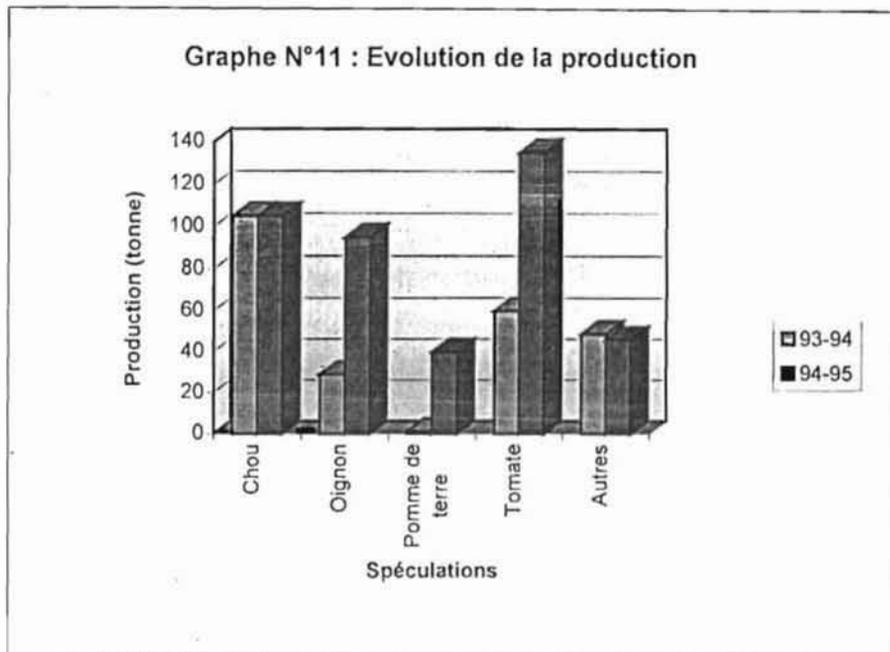
Les principales spéculations sont : l'oignon, le chou, la tomate, la pomme de terre, l'aubergine, et le piment...

VI.7 - LA PRODUCTION DE LA ZONE

Au niveau des sites maraîchers et groupements maraîchers, il n'existe pas encore de documents permettant le suivi conséquent de la production maraîchère. Mais comme ces maraîchers évoluent dans une zone d'encadrement Z.E.A , des données statistiques de ces dernières ont été recueillies auprès de cette instance. Ces données permettent d'avoir une idée approximative de la tendance d'évolution de la production maraîchère dans la zone.



source; ZEA Saponé



source: ZEA Saponé

Pour une campagne réalisée, on observe une augmentation nette des superficies exploitées et de la production. Ces superficies ont augmenté de 60 % par rapport aux précédentes et la production quant à elle a augmenté de 73 %. Ce qui prouve une relance de la production maraîchère dans la zone. Cette augmentation est preuve d'une assimilation des techniques de vulgarisation, de production et autres techniques dispensées lors des séances de formation.

Selon des études réalisées dans la zone auprès des maraîchers par monsieur Filiga dit Louis ILBOUDO en 1994, le maraîchage se trouve être une activité rentable car il génère 36000F à 440000 F de bénéfice selon les exploitants. Il contribue donc, grâce aux profits, à l'augmentation des revenus familiaux, traduisant ainsi l'importance du maraîchage dans la vie des communautés.

VI.8 - LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION MARAICHERE

Nous avons recensé ici un certain nombre de contraintes que nous jugeons pouvoir porter préjudice à l'intensification de la production. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive : d'autres études pourront contribuer à un diagnostic plus complet de la situation actuelle.

Les contraintes que nous avons jugées majeures sont les suivantes :

VI.8.1 - Le crédit de campagne

A part les crédits octroyés par l'UGPM, nombreux sont les maraîchers qui n'ont pas d'accès (facile) à un crédit de campagne. Par ailleurs les crédits de l'UGPM arrivent parfois en retard. C'est le cas de cette année où la subvention pour l'achat d'engrais est arrivée au mois de Janvier presque à la fin

de la campagne. On remarque aussi la non adhésion des maraîchers aux caisses villageoises. Si nous prenons le groupement maraîcher homme de Siltougdo constitué de onze maraîchers, aucun n'est membre de la caisse. Dans leur objectif d'intensification de la production, les membres du groupement désirent agrandir les surfaces exploitées et avoir une motopompe pour les irrigations. Ils sont prêts à contracter un crédit pour l'achat sans vouloir passer par la caisse alors qu'aucune structure, pouvant leur accorder ce prêt, n'est proche du village.

Un autre cas est celui de Nionsna où une nouvelle caisse vient d'être ouverte dans un quartier périphérique du village. Les membres du groupement maraîcher, au nombre de 20, ne sont pas adhérents. Ils prétendent avoir entendu parler de cette caisse sans avoir été contactés.

Pour terminer, à Sambin pour un groupement de 38 membres, seuls 10 sont membres de la caisse et 5 prétendent avoir de l'épargne, les 5 autres sont des membres virtuels.

Le crédit est surtout nécessaire au renouvellement du matériel d'exploitation. Dans les quatre groupements maraîchers enquêtés, sur 134 maraîchers au total, seulement dix possèdent des motopompes et exploitent des périmètres d'une superficie d'au moins 1 ha. Ce chiffre ne représente que 7 % des maraîchers que l'on peut considérer pratiquer une culture « intensive ». Ce faible pourcentage dénote une faible intensification de la production maraîchère. Pourtant le potentiel existe, tant en moyens humains qu'en superficies exploitables. De plus les maraîchers sont d'accord sur le principe de crédit remboursable pour leur équipement.

Le constat est qu'un problème de mobilisation se pose du côté des maraîchers. Une campagne de sensibilisation doit être menée auprès des maraîchers pour les convaincre d'adhérer aux caisses villageoises.

VI.8.2 - L'eau pour l'irrigation

Dans certaines régions on observe un tarissement des puits maraîchers à certaines périodes de l'année (à partir du mois de Janvier). Ce tarissement est parfois dû à une faible approfondissement des puits. Un autre fait à remarquer est l'éboulement des puits selon les types de sols. Ces problèmes trouveraient solutions grâce à un surcreusage et un busage de ces puits. Là aussi les caisses pourront jouer un grand rôle en offrant leurs services : c'est-à-dire par les crédits pour la réfection de ces puits maraîchers.

VI.8.3 - L'organisation pour la commercialisation

Malgré l'existence de marchés offrant des débouchés, les produits maraîchers sont confrontés à un problème de valorisation. En effet, il n'existe pas une organisation spécifique pour la

commercialisation dans la ZPS. Cette commercialisation est faite de façon individuelle exposant les maraîchers aux pratiques spéculatives des commerçants. Les ventes ne sont pas faites à leur juste valeur car les prix sont fixés par les commerçants et sont soumis à des fluctuations quotidiennes. En plus de cela il existe une inadéquation entre la production et la demande. Des clients ont été contactés à Ouagadougou (Flex-Faso et quelques exportateurs) qui, vu la proximité de Ouagadougou, seraient beaucoup plus intéressés par des spéculations comme le haricot vert et le poireau pourvu que la production soit soutenue. Par exemple Flex-Faso s'est prononcé pour la tomate et le poireau pour une quantité minimale de dix tonnes par spéculation. Chose que l'UGPM n'arrive pas à honorer. Pour répondre à la demande du marché, une réorientation de la production s'avère nécessaire pour assurer un écoulement rapide et une revalorisation des prix. Pour cela une étude de faisabilité doit être entreprise pour justifier l'introduction de telles spéculations dans la zone. Quant au problème de tonnage une organisation interne permettant la collecte de la production des petits producteurs doit être mise en place.

VI.8.4 - L'organisation des producteurs

Ce problème se rencontre surtout sur les sites maraîchers aménagés. Par exemple à Siltougdo, on constate que dès la mise en place du site uniquement occupé par les femmes, celles-ci n'ont pas été organisées quant à l'entretien du site et l'amortissement du matériel d'exploitation. Actuellement on assiste à :

- Un amortissement total du matériel d'exploitation et son non renouvellement
- Un manque d'entretien du périmètre : les bois de tuteur du grillage détruits et non remplacés laissant un accès facile du périmètre aux animaux. A cela s'ajoute le tarissement rapide des puits (3 sur 5) dû à un approfondissement faible, ce qui contribue à réduire la capacité de production du périmètre. La mentalité qui anime ces femmes est l'attente de l'aide de la part de la FDC « nous attendons l'aide, seulement votre aide » disent-elles.

Pour une activité qui s'avère rentable, les groupements doivent être en mesure d'amortir le matériel et entretenir le périmètre. Le coût d'amortissement doit être calculé et divisé par le nombre d'exploitants, qui seront obligés de contribuer à la fin de chaque campagne. Ces fonds recueillis doivent être versés à la caisse pour être utilisés ultérieurement. A la caisse ces fonds peuvent être utilisés pour fructification.

VI.8.5 - La tenue des documents

L'UGPM n'est pas dotée de documents permettant le suivi exact de la campagne de production ou du suivi exact de l'état général des comptes. L'union doit, en effet, avoir des documents de gestion

pouvant contribuer aux suivis comptables des activités. Et dans le souci de suivre la production au cours des années, chaque groupement maraîchers membre de l'UGPM doit avoir un document de suivi où sont mentionnés les rubriques : date de création, nombre de membres, superficies exploitées, les spéculations, les besoins en semences et engrais, la production récoltée, la production vendue, le programme d'activité de la campagne à venir et les prévisions.

Ces informations sont utiles parce qu'elles permettent de suivre la tendance d'évolution de la production et éventuellement une réorientation des interventions si nécessaire. A part les informations disponibles au CRPA, aucune donnée spécifique aux groupements de l'UGPM n'est disponible permettant une évaluation de la production à la fin de chaque campagne.

VII - LES MOULINS A GRAINS

VII.1 - ORIGINE ET SOURCE DE FINANCEMENT

C'est suite à une expérience tentée par Save the Children au Mali que l'initiative des moulins a été mise en application au Burkina. L'implantation a pour but essentiel de servir d'appui financier aux écoles communautaires (E.COM), c'est-à-dire les aider à subvenir aux coûts récurrents relatifs au fonctionnement des ECOM, notamment par la prise en charge des enseignants et l'entretien du matériel d'équipement.

Au nombre de trois dans la Z.P.S, ces moulins ont été financés par l'U.C.V.E.C à un montant de 6.450.000F à raison de 2.150.000F par moulin. C'est suite à une étude de faisabilité, jugée satisfaisante que les villages de Borogho, Nionsna et Souly ont été retenus pour abriter ces moulins. Les fonds sont placés sous forme de prêts remboursable en six ans avec un taux d'intérêt de 5 % du montant total.

Une délégation constituée par un membre de l'U.C.V.E.C, un de l'administration F.D.C, trois responsables des ECOM des trois villages retenus et les deux coordonnateurs des sections productivité économique et éducation / formation est chargée de prendre les contacts nécessaires et de trouver des moulins de qualité. C'est la CICA qui a été retenue comme fournisseur.

La gestion de ces moulins revient au comité de gestion Moulin / Ecom. A cet effet un seul comité a été mis en place pour gérer le moulin et l'école communautaire. La composition est la suivante : un président, un vice président, un secrétaire, un trésorier, et une responsable (femme) à la mobilisation et au recrutement. Le comité a reçu une formation d'une semaine par des agents de l'Organisation du Monde Rural (O.M.R) sur la gestion financière des recettes issues du moulin.

Pour les villages où il n'existe pas de caisse villageoise, les versements se font directement au siège de l'Union des caisses à Ipelcé et pour les villages avec caisse villageoise les fonds sont versés à l'Union via la caisse villageoise. Les fonds recouverts serviront à financer d'autres moulins dans la ZPS.

VII.2 - EXEMPLE DE DEUX MOULINS A GRAINS

Dans le processus d'installation, les villages de Nionsna et Souly ont bénéficié de ces moulins.

Le prix pour la mouture est de 35 F/assiettée (c'est le même prix qui est pratiqué dans toute la zone quelque soit le moulin) qu'elle soit de céréales sèches ou mouillées. Chaque jour le meunier est tenu

de comptabiliser le nombre d'assiettées moulues. Le soir le compte est fait et les recettes de la journée sont remises au trésorier pour être versées plus tard à la caisse.

Un des objectifs de l'implantation des moulins est de subvenir aux charges de fonctionnement des Ecom notamment la prise en charge des enseignants. Dans les villages où il n'existe pas de moulins, c'est la communauté qui prend en charge les enseignants, elle peut se faire soit par des travaux champêtres, dans ce cas les parents d'élèves s'organisent pendant la saison pluvieuse et aident l'enseignant à labourer son champ, soit aussi par rémunération aussi modeste soit elle.

Dans les villages à moulins, la prise en charge est une rémunération durant les cinq mois de cours et c'est la communauté qui vote la somme à donner aux enseignants (2 par Ecom). Cette rémunération devrait provenir des bénéfices générés par les moulins.

A Nionsna la somme est de 20.000 F CFA pour toute l'année (composé de 5 mois) à raison de 2000 F/mois pour deux enseignants alors qu'à Souly elle est de 7.500 F/mois (soit 75 000F l'année), pendant les cinq mois mais dans ce cas sans les travaux champêtres. Cette prise en charge va jusqu'à la construction de logement pour les enseignants des Ecom, c'est le cas à Souly mais cela est surtout lié à la volonté et au dynamisme de la communauté.

En plus des enseignants, il y a les meuniers qui sont rémunérés à raison de 3000 F/mois. C'est la communauté qui choisit le nombre de meuniers voulu. Par exemple, à Nionsna, il y a trois couples choisis qui s'alternent par mois, et à Souly il n'y a que deux meuniers. Ces meuniers ont reçu une formation d'une semaine par les agents de la CICA sur l'entretien du moulin, à savoir le graissage, la vidange, le nettoyage et les petites réparations La mission qui leur est assignée est de veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du moulin.

VII.2.1 - Comptes d'exploitation

Dans toutes les opérations, les dépenses ont été rapportées à un mois de 30 jours, surtout pour le carburant et le lubrifiant. Les autres calculs suivants sont en semestre.

- L'annuité de remboursement : le moulin a coûté 2 150 000FCFA, y compris la cuve et l'installation est remboursable en six ans à un taux d'intérêt de 5% du montant total.

$$\text{Annuité} = (2\ 150\ 000 + 5\% \times 2\ 150\ 000)/6$$

$$\text{Annuité} = 376\ 250\text{F} \text{ soit } 188\ 125\text{F/semestre}$$

- Carburant = 37 915F/mois soit 227 490F/semestre
- Lubrifiant = 1280F/mois soit 7680F/semestre

*** A Souly le compte d'exploitation présente :**

DEPENSES		RECETTES	
- Annuité de remboursement	188 125	Mouture	563 610
- Carburant	227 490		
- Lubrifiants	7 000		
- Main d'œuvre (meuniers)	36 000		
- Pièces d'entretien	87 750		
- Frais de réparation	6 000		
TOTAL	553 025		563 610
SOLDE	10 525		

*** Compte d'exploitation à Nionsna**

DEPENSES		RECETTES	
- Annuité de remboursement	122 125	Mouture	524 995
- Carburant	227 490		
- Lubrifiants	6 625		
- Frais de transport	13 875		
- Main d'œuvre (meuniers)	36 000		
TOTAL	472 115		524 995
SOLDE	52 880		

Les deux comptes d'exploitation font ressortir des soldes positifs de 10 585F pour le village de Souly et 52 880F pour le village de Nionsna. Ces bénéfiques, devraient couvrir le "salaire" des enseignants. Or ces "salaires" sont de 37 500F pour le village de Souly et 10 000F pour Nionsna. On remarque donc un manque de 26 915F à Souly et 42 880F d'excédent pour le village de Nionsna, cette somme a été placée au nom du Comité de Gestion à la caisse villageoise qui vient d'être ouverte à Nionsna.

Le constat général est qu'au niveau des comités de gestion, la tenue des documents de gestion n'est pas rigoureuse. Les inscriptions de dépenses et des recettes dans le cahier sont de fois négligées ou bien en retard. Les dépenses sont effectuées au fur et à mesure qu'elles sont jugées nécessaires et souvent sous la pression de certains membres du comité de gestion. Par exemple pour le cas de Souly, les enseignants ont été payés en "grignotant" sur le salaire des meuniers et sur les frais de

remboursement d'emprunt. La priorité de satisfaire les enseignants s'explique par le fait que le chef du village de Souly est un enseignant de l'école communautaire.

Mais une question principale est de savoir si les bénéficiaires arriveront, tout le temps, à couvrir 75 000F/an de salaire pour les deux enseignants. Les comptes d'exploitation viennent de prouver que non. Alors est ce qu'il ne faudra pas revoir cette somme à la baisse pour être supportable par le comité de gestion. Une rémunération des enseignants en fonction des bénéfices générés après l'établissement d'un compte d'exploitation serait souhaitable en lieu et place de la fixation d'un montant, à allouer aux enseignants, qu'il faut à tout prix respecter.

L'exemple de Nionsna est à encourager. Une petite somme comme rémunération en espèce suivi de travaux. Cela contribue à alléger un peu le montant destiné aux enseignants.

Le solde positif est placé dans un compte au nom du Comité. Ces réserves doivent contribuer, plus tard à une participation du comité comme autofinancement à un éventuel renouvellement du moulin. Ces réserves peuvent être utilisées à financer certaines activités dans le village.

A la caisse, ces réserves peuvent être utilisées pour octroyer des crédits, en fait pour être fructifier, contribuant ainsi à une ébauche d'intégration des activités.

VII.2.2 - Impacts

Grâce à l'activité des deux moulins, un total de douze "emplois" ont été créés. Huit meuniers et quatre enseignants des écoles communautaires sont rémunérés grâce aux excédents générés par les moulins.

L'impact économique se traduit aussi par le dégagement de bénéfices, quoique modestes, pouvant servir à financer d'autres activités dans les villages. A cela il faut ajouter que l'installation des moulins épargne aux femmes de longues distances pour aller moudre. Le temps dégagé peut être consacré à certaines activités rémunératrices.

VIII - LES BANQUES DE CEREALES

VIII.1 - BUT

Les banques de céréales ont pour but d'alléger les problèmes de stockage, de conservation et de vente. Les céréales sont achetées à des prix très bas à la période des récoltes pour être revendues au moment de la pénurie, de la saison de soudure, à des prix relativement bas, par rapport aux prix pratiqués sur les marchés locaux. La petite majoration par rapport au prix d'achat permet au comité de couvrir les frais de transport et d'amortissement du matériel. Le comité est constitué de cinq membres : Président, vice président, trésorier, un trésorier adjoint, et un secrétaire ; il a suivi une session de formation sur la gestion des stocks et la gestion financière organisée par O.M.R . Le comité a reçu une subvention de 500.000 F comme "fonds de roulement" devant servir à l'achat et au transport des céréales. Pour faciliter le transport, il a bénéficié de la subvention d'une charrette et d'une brouette.

VIII.2 - ORGANISATION POUR L'ACHAT ET LE TRANSPORT

Les achats se font à tous les points de jonction menant aux différents marchés. Ils concernent les céréales des membres de la communauté et de tous ceux (des autres villages) désirant vendre. Ils peuvent aussi se faire dans les marchés, à ce moment le comité est confronté à la concurrence avec les commerçants spéculant dans ce domaine pour l'achat. L'achat des céréales dans certains marchés est conditionné par la possession d'une autorisation d'achat de céréales délivrée par les autorités compétentes de la région, chose dont certains comités ne disposent pas. Ces Comités sont alors obligés de traiter avec certains commerçants, chargés de récupérer l'argent et de faire les achats. ils n'échappent donc pas aux méthodes spéculatives de ces commerçants.

Par contre le comité de gestion de Souly a dans son bureau certains membres qui sont des vendeurs de céréales, ce qui leur facilite les achats. Une fois achetées, les céréales sont stockées aux points d'achat pour être acheminées au local (banque de céréales). Ne disposant pas pour cela d'animal de traction (âne), le comité est obligé de louer un âne pour la traction de la charrette. Cette location s'élève à 500 F pour 10 sacs. Au début, l'âne était prêté gratuitement par les membres de la communauté, mais on a remarqué que c'étaient les mêmes personnes qui fournissaient toujours les bêtes de trait, les autres craignant l'amortissement rapide de leur animal. C'est alors que les autres emboîtèrent le pas, obligeant le comité à louer les bêtes auprès des membres. Des attitudes qui ne

facilitent pas la bonne marche des activités. Cela montre la grande difficulté de mise en pratique des stratégies de développement, la différence entre les réalités de terrain et les théories à appliquer.

VIII.3 - LA VENTE

La vente est décidée par les membres du comité qui choisissent aussi la période. Elle a généralement lieu pendant la période de soudure au mois d'Août. Vu la quantité des céréales, la vente ne concerne que les membres de la communauté concernée. Le comité décide aussi de la modalité de vente : soit au comptant, soit à crédit, payable à la campagne suivante avec un ajout, généralement de 2 assiettées par tine (La tine est une unité de mesure locale estimée à 7 assiettées). La distribution à crédit est surtout fonction de la moisson de la saison, si la saison a été jugée satisfaisante on procède alors à des petits prêts.

Cette année, l'assiettée de céréales a été achetée à 275 F et on espère le revendre au minimum à 350 F en temps opportun.

Le tableau suivant illustre l'état des banques de céréales de l'année 1995-1996

Tableau N°13 - Etat des banques de céréales (25-07-96)

Villages	Trésorerie disponible	Prêts non remboursés	Prêts en cours	stock disponible	Valeur totale réalisable
Boulougou	150 F	39,5 tines soit 110.600 F	79 tines 221.200 F	1 tine 2.800 F	334.600 F
Souly	0 F	10 tines 28.000 F	0 F	266 tines 744.800 F	772.800 F
Zeguedeguin	553.400 F	35,7 tines 100.000 F	0 F	12 tines 33.600 F	133.600 F
Ziou	294.850 F	36 tines 100.800 F	246 tines 688.800 F	0 F	789.600 F

source: FDC

Le tableau ci-dessus présente l'état général des banques de céréales. Une situation marquée par une prédominance des prêts non remboursés suite à une distribution remboursables à la fin de la campagne. Ce type de pratique a été hérité dès la mise en place de ces banques. Une telle pratique expose le capital d'exploitation aux "aléas climatiques", le remboursement étant fonction de la récolte prochaine, qui à son tour dépend de la pluviométrie. Il suffit de deux années successives de

mauvaises pluviométries et le capital de départ (subvention) se volatiliseront. Les prêts non remboursés s'expliquent par un taux d'intérêt très élevé, 29% de la quantité initiale soit 45% d'intérêt à payer. Ces taux sont sûrement insupportables par les communautés d'où la persistance des prêts non remboursés.

L'exemple de la banque de céréales de Boulougou vient confirmer nos doutes. Le total, prêts en cours, prêts non remboursés et stock disponible, est estimé à 334 600F pour un capital de départ de 500 000F, soit une perte de 33% en deux années d'exercice.

Les prêts non remboursés sont des indicateurs d'une perte en capital donc à la non pérennisation de l'activité. Une réorientation de la façon de procéder s'avère nécessaire.

Seule la banque de céréales de Souly pratique une commercialisation pure des céréales. Cette commercialisation a commencé après la campagne 1994-1995, suite au constat que les prêts étaient difficilement remboursables en mauvaise saison. Il fut alors décidé d'une commercialisation pure et simple.

L'exemple spécifique des deux banques de céréales de Souly et Zeguedeguin présente :

Tableau N°14 : Situation des banques à Souly et Zeguedeguin

Années	SOULY		ZEGUEDEGUIN	
	quantité de céréales	taux de recouvrement	quantité de céréales	taux de recouvrement
1994-1995	5750 kg	98 %	5650 kg	55 %
1995-1996	3800 kg	95 %	171 kg	100 %
1996-1997	4500 kg			

■ A Souly, pour une population de 1326 habitants, les stocks vendus demeurent d'une très grande faiblesse :

- 5750 kg en 94/95 correspondent aux besoins de 30 personnes (190 kg/an/personne) et représentent seulement 9% des besoins de la population totale de trois mois.
- 3800 kg en 95/96 correspondent aux besoins de 20 personnes et représente 6% de mêmes besoins de trois mois.
- 4500 kg en 96/97 couvrira seulement 7% des besoins de la population pour la même période.

A comparer aux besoins totaux de la population estimés à 62 985 kg, ces quantités sont insignifiantes. Elles n'arrivent qu'à couvrir une petite partie de ces besoins. Cet état de fait est reconnu par le Comité de gestion qui demande une augmentation du fonds de roulement.

Outre cette faiblesse des quantités, un autre problème rencontré est la gestion du "fonds de roulement" pendant la période morte c'est à dire après l'écoulement du stock de céréales :

* Un compte, au nom du Comité avait été ouvert à la caisse nationale d'épargne de Saponé. Mais pendant l'exercice 1994-1995, le fonds n'a pu être débloqué à temps. Ce n'est qu'en Mars que la somme a pu être retirée alors qu'à pareil moment les prix des céréales ont grimpé et sont donc inaccessibles à la communauté en cas de revente. C'est ce qui explique la baisse des quantités stockées à cette campagne par rapport aux deux autres campagnes.

* Après la vente, le comité émet des doutes quant au dépôt du fonds à la caisse villageoise de Souly. Le prétexte avancé est d'éviter le même problème rencontré à Saponé. Cette crainte est justifiée puisque la caisse ne possède pas de système de dépôts à vue et de dépôts à terme, permettant au dépositaire de rentrer en possession de son argent à la fin de l'échéance.

* Le comité émet alors l'hypothèse d'aller déposer le fonds de roulement à Kombissiri dans une caisse que l'on vient d'ouvrir et où on peut entrer en possession de son argent à n'importe quel moment.

VIII.4 - COMPTE D'EXPLOITATION DE LA BANQUE DE CEREALES (Souly 1995-1996)

Le stock de 3800 kg correspond à 76 sacs de 50 kg à raison 20 assiettées par sac. L'assiettée a été vendue à 375F.

Les recettes sont évaluées à 570 000F avec un taux de recouvrement de 95% soit 541 500 de recettes encaissées. Le compte présente la situation :

DEPENSES		RECETTES	
- Achats des céréales	500 000	Ventes	541 500
- Frais de transport	3 750		
- Annuité des moyens de transport	30 000		
TOTAL	533750		
SOLDE	7750		

Le compte d'exploitation laisse apparaître un excédent de 7750F ce qui prouve, par une commercialisation, l'activité en elle-même est rentable. Le bénéfice généré a été ajouté au capital de départ pour l'achat de céréales de la campagne suivante.

Ce bénéfice est à prendre avec un peu de réserve car si on tient compte de l'amortissement du matériel de transport (charrette et brouette), il serait d'une moindre valeur, laquelle valeur est ignorée du Comité de Gestion.

Là aussi la tenue des documents de gestion n'est pas aussi rigoureuse. Ce problème est reconnu par le Comité de gestion qui souhaite un recyclage de la formation sur la gestion financière et la gestion de stock.

■ A Zeguedeguin, la banque de céréales n'a fonctionné qu'une seule année pour la campagne 1994-1995. Cela s'explique par le fait que dans le village, il n'y a pas de cohésion. Le clivage est intervenu suite au détournement de la vente de bois du périmètre sylvicole du village. Une somme a été détournée par certains membres du groupement. La conséquence logique de cette mésentente est le clivage du village en deux "clans".

Une campagne de désinformation a été entreprise par un des clans qui a laissé courir la rumeur que les céréales de la banque sont destinées à être distribuées et non à être vendues. Beaucoup de membres refusèrent alors de régler leurs dettes, ainsi plus de 48 tines, estimées à 133 600F, sont restées sans être recouvrées. A cela s'est ajouté la dépréciation totale du local qui s'est fendu à plusieurs niveaux et prêt à tomber. Le comité décida alors l'arrêt de la commercialisation des céréales.

Le fonds de roulement est resté entre les mains du Comité de gestion alors qu'à la caisse, il pourra être utilisé de façon efficiente.

La cohésion sociale n'y étant plus, cet état des choses rend difficiles les activités, en témoignent les faux rendez-vous rendant difficiles les rencontres avec les responsables des différentes structures. Cette cohésion est une condition nécessaire à la participation de toute la communauté aux différentes activités évitant ainsi leur boycottage.

Au regard de ces exemples, on remarque que les banques de céréales constituent un système évoluant à l'écart des autres. L'intégration avec le système d'épargne et de crédit est inexistant alors que, caisse villageoise et banque de céréales doivent travailler en étroite collaboration pour permettre une meilleure utilisation des fonds de roulement. Il faudra mettre en place des caisses villageoises très fortes qui inspirent plus confiance à la communauté, c'est-à-dire des structures capables d'octroyer des crédits importants pour soutenir les activités.

VIII.5 - IMPACTS

L'impact socio-économique se traduit par la génération de bénéfice qui peut être utilisée de façon efficiente. A cela il faut ajouter la mise à la disposition de la communauté de quantités de céréales (quoique très faibles), pendant la période de soudure, à moindre frais. Ceci constitue une pratique permettant, un temps soit peu, d'être à l'abri des pratiques usurières des commerçants de la place.

IX - LES POSTES DE SANTE PRIMAIRE

Gérés par le comité villageois de santé (C.V.S), ce comité a la composition suivante : un président, un secrétaire, un trésorier et son adjoint une accoucheuse villageoise (AV) et un agent de santé communautaire (A.S.C). L'objectif visé est d'aider les communautés à assumer la responsabilité de l'amélioration de leur condition sanitaire par la promotion des soins de santé primaire. Après une formation appropriée et la dotation d'une trousse pharmaceutique bien équipée, les responsables pour l'organisation de l'animation dans le village sont repartis en fonction des tâches suivantes :

- L'agent de santé communautaire (A.S.C) se charge des soins et de la vente des produits de la trousse. Il s'agit essentiellement de produits génériques. Pour les soins, l'ASC est obligé de se déplacer jusqu'au lieu du patient. Ces soins sont suivis d'une petite rémunération pour assurer le renouvellement du stock de produits, les prix sont de 25 F CFA par plaie ou plus suivant l'intensité de la blessure. Les produits génériques sont payés à 25 F CFA pour deux comprimés.

- L'accoucheuse villageoise (AV), est chargée des accouchements dans le village, ceci pour épargner aux paysans les difficultés d'accès des centres médicaux. Elle est équipée du minimum nécessaire pour ses accouchements (compresse, coton, alcool, gants, bande etc.) Ces accouchements ont lieu soit dans le poste ou à domicile, l'AV est parfois assistée dans ses travaux par les sages femmes affectées à la F.D.C. Les frais diffèrent d'un village à un autre et c'est le comité du village qui fixe les prix, ils varient de 1000 F CFA à 1600 F CFA par accouchement et selon le village. L'AV est aussi tenue de suivre les femmes en grossesse en vue de déceler à temps les grossesses à haut risque pour une éventuelle évacuation vers un centre médical plus équipé. Pour cela, elle tient un cahier de suivi (qui est visé par le centre médical) où elle fait le point du mois : femmes enceintes, femmes suivies, femmes assistées, avortement évacuation, décès. Ce sont ces résultats (entre autres) qui sont utilisés pour la mise à jour des événement vitaux .

- La leader villageois (LV) est une femme choisie par les autres femmes du quartier et formée par la FDC pour faire passer les thèmes éducatifs aux membres de son groupe (une leader villageoise pour 20 femmes en âge de procréer). Cette LV peut être l'AV. du village.

- Les autres membres du comité aident à la bonne marche des activités c'est-à-dire tenir la caisse, lancer les commandes des produits et aider à la mobilisation de la communauté en cas de besoins.

Le projet pour le secteur santé a pris fin et l'évaluation a donné des résultats suivant sur 946 naissances vivantes.

- Lieux d'accouchement

- Domicile 84,4 %

- Maternité 15,1 %
- Evacuation 0,2 %
- Autres (brousse, champs) 0,3 %

- Assistance lors de l'accouchement

- Accoucheuse villageoise 76,4
- Personnel de santé 15,5 %
- Autres (vielle, tante, voisine ...) 8,1 %

- **Taux de couverture vaccinale** 88,9 % contre 17 % niveau national.

- **Couverture de consultations prénatales** 79,4 % contre 43,2 % niveau national.

- **Taux de mortalité infantile** 138 ‰ à 77 ‰

- **Contraception** : 20 % contre 8 % niveau national.

Les activités des comités villageois de santé se poursuivent toujours mais avec un dynamisme variant suivant les villages.

On observe que plus de la moitié des accouchements se fait dans les villages et par les accoucheuses villageoises. Cet état de fait traduit une appropriation de l'activité par le comité de santé villageois, en témoigne le faible pourcentage des évacuations vers les centres médicaux. Les communautés s'intéressent beaucoup plus aux accouchements dans le village du fait de leur prestation de service moins chères par rapport aux centres médicaux.

L'impact sanitaire se traduit aussi dans la zone par des pourcentages de couverture vaccinale, de couverture de consultation prénatale, de contraception supérieurs aux pourcentages nationaux. Cela traduit une situation bien meilleure que la situation nationale. Le fait le plus marquant est la baisse du taux de mortalité infantile qui a chuté de moitié traduisant ainsi une réduction considérable par rapport à son taux initial dans la zone dès la mise en place du projet sur le secteur santé en 1992.

Mais le secteur ne manque pas de problèmes. La difficulté majeure rencontrée est notamment le non paiement des frais médicaux. Cette situation s'est installée parce que dans l'exécution des tâches le social et l'humanitaire côtoient l'économique. Cela a entraîné la perte progressive du capital de départ pour le renouvellement de la trousse et le matériel nécessaire aux accouchements. Malgré ces difficultés les activités continuent à être menées dans les villages surtout les accouchements et les soins de santé primaire mais avec un dynamisme variant suivant les villages.

X - AUTONOMIE

Si nous définissons l'autonomie comme étant la capacité de gérer pleinement le processus de développement sans appui ou intervention extérieure, de cette autonomie commenceront à apparaître les prémices d'une appropriation des actions de développement par les communautés. Elle demeure la résultante d'une autonomie financière et d'une autonomie organisationnelle.

X.1 - AUTONOMIE FINANCIERE

L'autonomie financière est la capacité de gérer librement ses propres ressources financières. Après analyse des résultats, nous remarquons qu'au niveau des structures communautaires, cette autonomie n'est pas encore atteinte. Elle passe d'abord par une mobilisation des financières de la zone et doit aller de paire avec l'autonomie organisationnelle.

X.2 - AUTONOMIE ORGANISATIONNELLE

X.2.1 - Organisation des réunions

Les réunions sont convoquées soit pour faire passer une information, soit pour recueillir les avis des uns et des autres face à un problème donné, soit pour poursuivre un débat ou pour voir l'état d'avancement des travaux en vue d'une orientation possible.

Au niveau des structures coordonatrices, les réunions concernent théoriquement tous les membres des organes d'exécution, et sont présidées par le Président. Par exemple au niveau de l'UGPM, les réunions sont laissées à l'initiative des maraîchers et les décisions prises sont transmises aux responsables de la FDC. La fréquence de ces réunions est assez régulière, au maximum une fois tous les quarante cinq jours. Au niveau de l'UCVEC cette fréquence n'est pas aussi régulière. Ces réunions sont nécessaires parce qu'elles sont le cadre d'un échange d'idées et d'expériences où tous les membres donnent leurs points de vue face aux problèmes rencontrés. Les solutions issues sont représentatives de l'ensemble et non pas des solutions imposées. Mais dans la réalité toutes les rencontres n'ont pas l'affluence voulue, la participation y est parfois très faible.

* Le renouvellement du bureau : les textes stipulent le renouvellement du bureau en deux ou trois ans d'exécution. Mais vue la mise en place tardive de ces structures pour l'UCVEC et l'UGPM (Juillet 1994 et 1995) la date a été reportée à la fin de l'année 1997.

X.2.2 - La liberté d'action

Lors des discussions, les idées intéressantes qui apparaissent sont alors retenues et transmises aux responsables de la FDC comme décisions prises. Par exemple les besoins en formation sont parfois sollicités par les responsables et la FDC se charge de trouver les formateurs. Le choix est laissé aux responsables de lier et traiter avec un partenaire de leur choix, les techniciens de la FDC n'interviennent parfois que par des conseils pour les orienter.

X.2.3 - La tenue des documents

La tenue des documents est l'un des problèmes majeurs rencontrés par les comités de toutes les structures communautaires. Les causes sont multiples :

- Les formations reçues ne sont parfois pas assimilées par les intéressés à cause de la durée insuffisante de ces formations. On sait aussi que plus de la moitié des membres du comité de gestion sont des analphabètes. Les responsables des comités de gestion désirent avoir des séances de formation d'une durée un peu plus longue, suivies aussi de séances de recyclage pour très bien parfaire leurs acquis.

- L'analphabétisme : ce problème est général dans toute la zone. On est obligé de composer avec les analphabètes mais jouissant d'une bonne notoriété dans le village.

- L'irresponsabilité de certains responsables : le peu de gens qui sont scolarisés ou alphabétisés sont sollicités dans presque toutes les responsabilités. Ils accumulent des postes qui ne peuvent pas tous assumer. Certains du fait que les responsables ne sont rémunérés, n'exécutent pas bien leurs tâches : journal non remplis, refus d'ouvrir le bureau au jour prévu pour vaquer à d'autres occupations notamment la fréquentation des marchés pour des petites activités à leur propre compte. Pourtant la tenue des documents est une chose indispensable pour les évaluations à venir, car elle laisse des traces permettant le suivi facile des activités.

L'autonomie organisationnelle passe par des réunions où sont discutés tous les problèmes, suivi de décisions pour résoudre ces problèmes. Les solutions doivent être issues d'un échange franc avec la participation de tous les responsables.

Mais la réalité est que dans toute organisation il y a des membres influents qui s'imposent par leurs idées parce qu'ils jouissent d'une renommée reconnue dans le village ou parce qu'ayant une expérience en la matière. Ce phénomène s'observe au sein des organes exécutifs des structures coordonatrices.

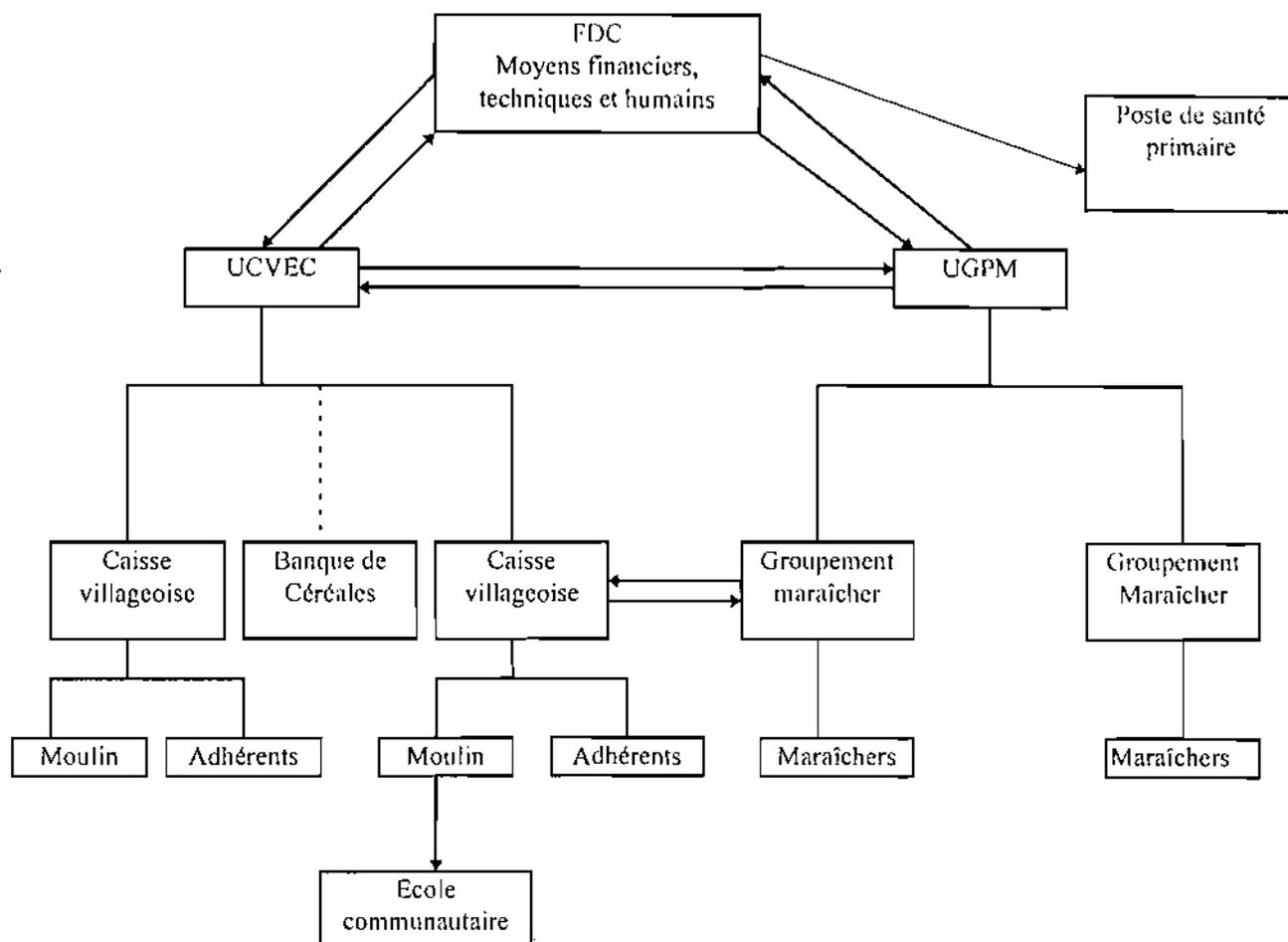
Certains postes sont occupés sans que les responsables contribuent au fonctionnement normal des activités.

Si nous prenons par exemple l'UGPM, c'est surtout le président et le vice président qui assument tout : information, achat, tenue des réunions, prise de contact avec l'extérieur... Ce phénomène s'explique par le fait que le bureau est composé par des membres venant de différents villages, parfois très distants et dont le regroupement est souvent très difficile. Au niveau de l'UCVEC c'est le président et le secrétaire qui sont les plus influents. On aboutit alors à un chevauchement des responsabilités. Ce problème trouve son origine à la mise en place des comités. Les responsables sont plus ou moins désignés suivant leur notoriété, la confiance et la réputation dont ils jouissent dans le village. Les élections ne sont qu'une formalité. Un autre aspect est le cumul des responsabilités par les « scolarisés » qui par finir deviennent inefficaces parce que surchargés.

A part la contribution communautaire lors de la construction des locaux des structures, tous le système mis en place est caractérisé par les subventions de départ. Les résultats obtenus sur le terrain ne permettent pas une estimation efficace de cette appropriation.

XI - INTEGRATION DES ACTIVITES

Le schéma suivant présente les relations existantes entre les différents secteurs.



L'autonomie visée passe par une véritable intégration des activités. Les relations doivent être bien définies et bien établies de façon à créer une interdépendance entre secteurs d'activités. Actuellement les relations existent mais d'une moindre importance. Elles vont des relations "conflituelles" à une simple cohabitation.

- La FDC par son potentiel humain, technique et financier appuie l'UGPM et l'UCVEC quant à leur organisation interne, l'exécution des tâches et par un suivi de toutes les activités dans la zone.

- Entre l'UGPM et l'UCVEC, les relations se situent à l'octroi de prêts pour les achats de semences pour la campagne 95-96. A part cela il n'existe pas de relations bien définies. Certes l'objectif visé à long terme est l'autonomie mais une grande prudence s'impose quant à la façon de procéder.

Par exemple pour la présente campagne, l'UGPM n'a pas contracté de crédit auprès de l'UCVEC parce qu'elle possède dans sa propre caisse, un montant qui lui permet de subvenir à ses besoins en semences qui sont se élevés à 621000 F. Ce montant est issu des subventions pour l'achat de semence de la pomme de terre de la campagne passée. Le paradoxe est que l'UGPM possède un

compte à la caisse de Sambin qui lui permet d'avoir accès au crédit et en retour l'UGPM dispose d'une caisse personnelle dont les fonds ne sont pas déposés sur son compte, une somme qui aurait pu être exploitée.

Cette année l'UGPM a encore bénéficié d'une subvention de un million qui sera placée à son compte à la caisse où elle puisera pour ses dépenses. Ceci évite de contracter des prêts, qu'elle doit rembourser à un taux de 10 % (un pourcentage que les responsables jugent trop élevé)

On remarque de façon générale une tentative d'évolution de l'UGPM au sein de l'UCVEC sans vouloir payer les intérêts. Après la mise en place d'une structure de financement stable et forte, il faudra éviter les subventions et obliger l'UGPM à aller vers l'UCVEC et traiter égal à égal.

En tant que structure coordonatrice, des relations bien définies doivent être établies entre elles, précisant les modalités de transaction des fonds avec les conditions nécessaires. Les transactions UCVEC-UGPM seraient souhaitables du moment que l'UGPM a parfois besoin de prêts dont la somme dépasse les fonds de roulement de la caisse villageoise.

- Entre l'UGPM et les Caisses villageoises, les relations s'arrêtent au niveau du compte ouvert à Sambin.

- Les relations Caisses - Groupements maraîchers sont aussi d'une moindre importance puisque les groupements ont accès au crédit sans passer par la caisse. Les prêts dont les groupements maraîchers semble avoir besoin, par exemple pour l'acquisition d'une motopompe, ne peuvent être fournis par la caisse.

- Les relations Moulins - ECOM existent à savoir que les bénéfices générés par le moulin doivent servir à supporter les charges récurrentes des ECOM.

- Il n'existe pas de relations particulières entre les banques de céréales et l'UCVEC ou avec les autres secteurs, bien que ces banques soient sous la coordination du secteur opportunité économique.

A travers ces exemples, on voit que l'intégration entre les secteurs d'activités existe mais est d'une faible importance. Chaque secteur évolue de son côté en visant l'autonomie. L'atteinte de cette autonomie passe par un long processus complexe et par une intégration des actions.

Vue la jeunesse des structures existantes, une réorientation des activités vers une véritable intégration doit être menée. L'argent constituant le nerf de la guerre, l'UCVEC doit être capable de financer toutes les activités. Elle ne doit pas se contenter du financement des petites activités rémunératrices, elle doit aller au delà.

Au niveau de l'UGPM et les groupements maraîchers, qui constituent un potentiel économique à ne pas négliger, les relations ne doivent pas s'arrêter à des prêts pour semences. Il faudra aller vers les maraîchers, leur proposer des services qui leur permettent un équipement pour une intensification de

la production. En retour les maraîchers doivent accepter de rembourser les prêts avec des intérêts et épargner pour renforcer la solidité de l'UCVEC ; l'augmentation des fonds propres permet ainsi une évolution vers une autonomie financière. La plupart des maraîchers touchés par l'enquête sont tous d'accord sur le principe du crédit, il ne reste qu'aux responsables du secteur à mener une campagne de sensibilisation pour embrigader ce milieu dans le système.

Au niveau des banques de céréales, il faut encourager les prêts à des activités d'échanges économiques avec d'autres régions à production céréalière excédentaire. Ces régions peuvent concerner les voisins de la province de la Sissili et du Zounwéogo ou un peu plus loin les producteurs de l'Ouest. Cela permettra d'avoir des quantités conséquentes pour la commercialisation.

Néanmoins l'impact de toutes ces activités dans la zone est considérable. La mise en place du secteur opportunité économique a permis un accès facile au crédit des paysans, qui ont développé différentes activités rémunératrices, entraînant ainsi une augmentation des revenus familiaux. Cela donne un accès facile aux produits sanitaires et alimentaires et contribue à une amélioration des conditions sanitaires dans la zone, en témoigne les pourcentages meilleurs par rapport au niveau national.

Par ailleurs ces crédits ont permis la mise en place des moulins créateurs d'emplois. Ces emplois procurent des revenus à des membres. L'installation de ces moulins a permis un dégagement de temps libres pour les femmes pour les autres activités. L'augmentation de la production maraîchère est aussi à l'actif de l'UGPM et l'UCVEC qui ont permis la promotion de la culture dans la zone. Le maraîchage est source de revenus et source alimentaire contribuant à l'amélioration des conditions économiques et sanitaires des paysans. Le développement des activités économiques a permis, en contre partie, le refinancement du secteur opportunité économique et vice versa.

A cela s'ajoute l'impact du secteur Education/Formation qui permet une scolarisation des paysans et une assimilation des techniques de vulgarisation. Les conséquences de cela sont une augmentation de la production, du revenu, des conditions sanitaires...

Bien que les relations entre secteurs soient d'une faible importance, l'impact observé est le fruit d'une intégration des impacts des différents secteurs.

XI.1 - STRUCTURES COMMUNAUTAIRES ET DECENTRALISATION

"La décentralisation est un concept relatif à l'organisation des pouvoirs des collectivités locales. A la base de l'idée de décentralisation, il y a celle de liberté et d'autonomie des communautés de base par rapport à l'autorité centrale, et celle de responsabilité de cette communauté par rapport à son propre devenir" (MARA - CILSS 1993). La ZPS peut être incluse dans cette collectivité locale, selon le Larousse 1991 la collectivité se définit comme un "ensemble de personnes liées par une organisation commune, des intérêts communs". La stratégie de développement amorcée par la FDC a permis la mise en place de structures toutes semblables dans la zone, suivant la même organisation et défendent les mêmes objectifs. Cette organisation préalable peut constituer un atout considérable dans le processus de décentralisation en cours parce que ayant déjà une expérience en matière de développement organisationnel.

Au Burkina Faso on peut distinguer trois zones pour une décentralisation efficace :

- 1) "Celles dont l'exploitation collective des produits de rente permet de générer des revenus qui autorisent un développement local (l'aire cotonnière, les aires maraîchères, les périmètres irrigués, la production fruitière, les exploitations forestières) ;
- 2) Celles dont les revenus collectifs sont insuffisants et qui réclament une plus grande attention pour que les représentants soient formés à l'intendance de la chose commune (banque de céréales, comités de gestion de forages, pharmacies et boutiques villageoises, crédit) ;
- 3) Celles dont les ressources existent mais dont les filières ne sont pas organisées (Karité, pêche)".
(MARA - CILSS, 1993)

La ZPS présente l'avantage d'avoir une combinaison de ces trois critères :

- Une zone maraîchère et une zone de production fruitière ;
- Une zone de revenus collectifs insuffisants dont l'organisation, mise en place, vise un accroissement de ces revenus
- Une zone à ressources dont la filière n'est pas exploitée (Karité).

Une exploitation judicieuse de ces atouts peut contribuer au décollage économique de la zone. Ces atouts ne représentent qu'une partie, le volet économique, et doit être soutenue par un autre volet à savoir la politique.

Une évidence est qu'aucune condition n'est encore remplie et les mêmes contraintes dont souffre l'application au Burkina de la décentralisation se trouvent être réunies à savoir : - les échelles d'intervention, le choix des représentants de la société civile, légitimité et souveraineté.

A l'état actuel des choses, les communautés ne sont pas prêtes pour une décentralisation et en plus les conditions ne sont pas remplies. Un travail immense et intense reste à faire pour les préparer à

cela. Il ne servirait à rien de transformer brutalement des pouvoirs de décisions et de financement à des élus locaux si ces derniers ne sont pas appuyés par une autorité politique conséquent, car le risque d'aboutir à une catastrophe dans l'application est éminent.

En attendant la mise en place de ces structures chargées du pilotage, les structures communautaires en place doivent procéder à une consolidation des acquis, de façon à occuper une place incontournable dans le processus à venir. Cette consolidation passe par une structure de financement très forte à une réelle intégration de toutes les activités menées de façon à constituer une chaîne dont tous les maillons occupent une place de choix, car il ne peut y avoir une décentralisation efficace dans un environnement économique malsain.

XII - RECOMMANDATIONS

■ L'Union Générale des Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit

- La coordination des activités de l'UCVEC était sous la direction d'un non professionnel en la matière. Une seule personne était chargée de piloter les activités de ce vaste secteur. L'UCVEC a ainsi évolué jusqu'au recrutement d'un économiste cette année qui est chargé de prendre la direction. Bien que constituant une bouffée d'oxygène, le personnel alloué au secteur est très insuffisant. Un personnel bien étoffé est souhaitable pour le suivi correcte des caisses.

- Le secteur se caractérise aussi par l'absence d'agrément et de coffres forts pour les caisses de base et pour la structure coordonnatrice. A défaut d'un coffre fort pour chaque caisse, que soit mis à la disposition de l'Union, un coffre où tous les fonds des différentes caisses de base se convergeront. Un compte dans une institution financière de la place doit être ouvert au nom de l'UCVEC qui lui permettra d'avoir accès à des prêts en cas de besoin pour ses caisses.

- Les démarches pour la reconnaissance juridique doivent être poursuivies

- Le potentiel pour la bonne marche des activités existe, il faudra alors le conquérir par des séances de sensibilisation. Ces séances doivent prendre tout le temps nécessaire pour faire comprendre à la communauté l'intérêt qu'elle pourrait tirer de la caisse, ainsi que ces règles de fonctionnement.

- L'implantation des caisses peut se faire par zone, par exemple une caisse pour cinq villages. Cette implantation doit être précédée d'une petite étude permettant d'évaluer les potentialités monétaires et les besoins dans la zone pour s'assurer de la réussite de l'activité.

Ce regroupement nécessite une sensibilisation dans les villages pour faire comprendre la nécessité d'un tel regroupement et éventuellement l'endroit idéal pour l'implantation du local. Pour la réussite des activités, une organisation interne pour chaque village s'impose. Un comité villageois chargé de l'animation dans le village peut être créé. Il servira de relais entre le village et la caisse. Les travaux de ce comité doivent être suivis et coordonnés par une structure centrale dont les activités seront supervisées par les techniciens de FDC.

- Une réorientation vers la collecte de l'épargne s'avère nécessaire pour une autonomie financière.

- L'UCVEC doit proposer des services permettant d'embrigader les maraîchers par une facilité d'accès à des crédits diversifiés notamment pour leur équipement. Sur ce, la tendance d'octroyer des crédits à court terme pour les petites activités rémunératrices doit être revue. Cela peut aussi intéresser les banques de céréales pour l'acquisition de grandes quantités de céréales pour la revente.

- Le suivi rigoureux des comités de gestion, dans l'exécution des tâches notamment la tenue des documents comptables, doit être effectué.

■ L'Union Générale Précoopérative des Maraîchers

- Pour une valorisation des produits maraîchers, une organisation pour la commercialisation doit s'opérer. Cette organisation peut être interne à l'UGPM et sera chargée de la collecte et de la revente des produits. Cela suppose que les contacts avec les clients potentiels doivent être maintenus.
- Pour une activité rentable comme le maraîchage, et dans le souci d'une pérennité, les subventions doivent être arrêtées. Elles ne doivent subvenir qu'en cas de nécessité (par exemple lors de la mise en place des sites maraîchers). Cette pratique aura pour conséquence d'obliger les maraîchers à aller vers les caisses villageoises. Il en va de même pour les autres structures.
- Les relations UGPM - UCVEC doivent être claires et bien définies. Ces deux structures doivent traiter d'égal à égal.
- Au niveau des sites maraîchers, une organisation des producteurs pour l'amortissement du matériel doit être menée. Cela permettra le renouvellement continu de ce matériel.

■ Les banques de céréales

- Les prêts remboursables se trouvent être insupportables par les communautés, en témoignent les nombreux prêts non remboursés. Ils doivent alors être suspendus, une commercialisation pure de ces céréales est alors souhaitable.
- Il faudra aider ces banques de céréales à mettre en place une structure coordonnatrice comme les deux autres déjà existantes. Cette structure sera chargée de prendre des contacts avec des fournisseurs extérieurs pour avoir de grandes quantités de céréales pour les différentes banques constitutives de l'union. De ce fait, des relations doivent être établies avec l'UCVEC pour avoir accès à des prêts consistants.

■ Les moulins à grains

- La tenue des documents comptables doit être de rigueur pour pouvoir déceler des excédents financiers en vue de savoir quel montant allouer aux enseignants des écoles communautaires.
- Pour le cas spécifique du village de Souly, une baisse du montant est indispensable. Les travaux champêtre peuvent contribuer à cette baisse.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il ressort de façon générale , qu'une nouvelle orientation des activités doit s'opérer en vue d'une durabilité. Cette orientation devrait tenir compte des potentialités de la zone, et aussi des normes de fonctionnement des différents secteurs d'activités. Elle doit beaucoup s'inspirer des expériences réussies dans d'autres régions.

Au niveau du secteur Productivité Economique, la mise en place d'un système répondant au normes de financement favorisera la consolidation des autres activités . La viabilité de ce secteur ne peut être assurée que par une diversification de financement. Des activités rémunératrices , suivi d'un soutien des autres secteurs notamment l'union des maraîchers , qui constitue un partenaire potentiel .

L'union des maraîchers est caractérisée par une absence d'organisation quant à la commercialisation des produits . Une chose est de produire, une autre est de l'écouler à des concurrentiels .Cela permettra de dégager des revenus substantiels pour soutenir les autres activités.

Au niveau des moulins à grains, bien que générateurs de bénéfiques, les excédents ne permettent pas la prise en charge convenable des enseignants . Il faudra alors trouver d'autres stratégies pour renforcer l'apport des moulins. C'est une condition nécessaire pour assurer la viabilité de ces moulins. Une partie de l'excédent généré ne doit être mise en réserve pour constituer l'autofinancement. Pour cela , il faut une gestion rigoureuse des fonds de roulement. Il en va de même pour les banques de céréales bien que les quantités disponibles soient faibles. L'objectif à rechercher n'est de satisfaire toute la communauté, mais de satisfaire ceux qui, dans la période de soudure, ont besoin céréales. La viabilité peut être assurée si la distribution est par une pure commercialisation. Il faut inciter toute la communauté à la gestion, et surtout ,ne pas laisser la gestion entre les mains de quelques individus.

La problématique du développement du monde rural reste toujours posée. Ce développement exige une prise de conscience une participation active des masses rurales. La grande question qui reste posée est de savoir si les communautés sont consciente de la nécessité de s'autopromouvoir. Ne veulent-elles pas toujours être tributaires des subventions et des aides extérieures parce que habituées à cela ? Autant de questions qui méritent qu'on s'y attarde .

Il n'existe pas de modèle de développement standard. Le développement doit provenir de la prise de conscience et de la participation active des masses rurales. La vision de l'exécution des activités doit aller au delà de la zone d'intervention de la FDC. Pour cela, une collaboration avec les autres structures d'intervention de la zone est souhaitable. Cela évitera la concurrence entre les intervenants.

Les potentialités pour la réussite des activités existent. Une combinaison judicieuse entre elles permettra d'atteindre l'autonomie visée. Nous espérons que les résultats et recommandations auxquels nous siommes parvenus seront d'une très grande utilité pour la poursuite des activités dans la zone.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

- *AUTISSEUR Valérie, CABURET .A, COLINET. L, 1987, Les enquêtes Agricoles : Mémento, Paris, Groupe de Recherche et d'Echange Technologique,337 p

- *AVLP, 1994, 4^e Table Ronde des partenaires de l'AVLP 30 p

- *BEAUDOUX Etienne et alii, 1992, Cheminement d'action de développement ,de l'identification à évaluation, Paris, l'Harmattan, 207p

- *BEAUDOUX Etienne, NIEWKERK .M,1985, Groupements Paysans d'Afrique: Dossier pour l'action, Paris, l'Harmattan, 243p

- *CAMILLERI J.L, 1993, Dialogue avec la brousse: village, Ethnie, Développement, Paris, page 79-107 l'Harmattan

- *CASWELL Linda . YODA. L, SANON. E, 1986 , Etude du milieu Saponé/Ipelcé, Ouagadougou, 181p

- *CID, 1995, La Décentralisation en cours au Burkina Faso : dossier de synthèse de la presse, Ouagadougou 191p

- *DUPRIEZ, Hugues, 1984, Paysans d'Afrique Noire ,Paris, Terres et Vie, 253p

- *FDC ,1993, 1994, 1995 ,1995 ,Rapports d'Activités

- *ILBOUDO Filiga dit Louis,1994,Etude diagnostique de la culture maraîchère dans la zone de Saponé/Ipelcé, Ouagadougou, 43p

- *KIKIETTA. A NANA. R, 1988 Etude Hydrogéologique dans les provinces du Bazèga et du Séno, Ouagadougou,52p

- *LY. C,TOURE. I. A, 1991, Les approches et les Méthodes de la Recherche Interdisciplinaire: Application à la gestion des ressources naturelles

*MAKOLO Philomène, OUEDRAOGO .H. B 1990 l'Appropriation des actions du développement/une réflexion,
série notes et travaux n°15 , Canada ,Centre Sahel,17p

*MARA-CILSS, 1993, Atelier National sur la Problématique Foncière et la Décentralisation,Bobo,41p

*MERCOIRET Marie Rose, 1994, l'Appui aux producteurs ruraux :guide à l'usage des agents du développement et des responsables de groupements, Ministère de la coopération Française KARTHALA, 444p

* Ministère de la Coopération Française,1994,Les Systèmes d'Épargne et de Crédit Décentralisés,
Paris 182p

FICHE D'ENQUÊTE
(Aux adhérents à la caisse)

.Fiche n: Date:
.Village: Département:

.Nom et Prénoms:
.Date d'affiliation à la caisse:
.Pourquoi déposez de l'argent à la caisse.....

.....
.....
.....
.....

. Quel intérêt avez-vous à contracter de l'argent à la
caisse?

.....
.....
.....
.....

.Comment appréciez-vous le programme Épargne et crédit?.

.....
.....
.....
.....

.Quels avantages retirez-vous de votre appartenance à la
caisse?.....

.....
.....
.....

.Que pensez vous des conditions d'accès :
aux crédits:.....

.....
.....
.....

- aux modes de remboursement:.....

.....
.....
.....

.Quels sont les problèmes rencontrés:.....

ENQUÊTE AUX STRUCTURES
Questionnaire (caisses villageoises)

.Fiche n°: Date:
.Village: Département:
.Combien de sociétaires participent au programme :
.Pour quel montant épargné:
.Pour quel montant crédité:
.Critère d'adhésion:.....

.....
.....
.....
.....
.....

.Quelles règles suivre pour accorder le crédit:.....

.....
.....
.....
.....

.Quels sont les avantages accordés aux membres de la structure de gestion?

- * rémunération
- * autres:.....

.....
.....
.....

.Taux de recouvrement:

.Quels sont les problèmes rencontrés:.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.Commentaires de l'enquêteur:.....

QUESTIONNAIRE (Banque de céréales)

. Fiche n°: Date:

.Village:

.Les membres de la cellule sont-ils élus?

.Quel genre de formation ont-ils reçu:.....

.....
.....
.....
.....
.....

.Comment êtes - vous organisés pour les approvisionnements en céréales:.....

.....
.....
.....
.....

.Les types de céréales vendus:.....

.....
.....

.Les prix de vente selon les périodes:.....

.....
.....
.....

.Réalisez-vous des bénéfices, si oui quel est le devenir?.

.....
.....
.....

.Quels avantages accordez-vous aux membres de la cellule de gestion?

*rémunération:

*autres:.....

.....
.....
.....

.Problèmes rencontrés:.....

FICHE DE SUIVI PAR VILLAGE
(Groupement villageois)

- . Fiche n° _____ Date: _____
- . Village: _____ Département: _____
- . Personne ou groupe interrogé: _____
- . Nombre d'habitants _____
- . Les différentes ethnies présentes: _____
- . Nombre de quartiers: _____
- . Organisation dans le village: _____

	Oui	Activités	Hivernage Saison sèche	Reconnu ? si oui par qui?
Association villageoise				
Groupement d'homme				
Groupement de femmes				
Groupement de jeunes				
Autres				

. Critères d'adhésion.....

.....

.....

- . Comment le groupement est-il dirigé ?
- . Y-a-t-il des réunions: Fréquence:
- . Nombre d'alphabétisés:
- . y-a-t-il une caisse ?
- . Comment l'argent est géré:.....

.....

.....

- . Comment se fait la prise de décisions ?
 - * Par le président du groupement ?
 - * Par les responsables du groupement ?
 - * par le groupement entier ?
- . D'où viennent les initiatives de prise de décisions:...

.....

.....

. Le groupement a-t-il un champ collectif ?

Groupement	Superficie (ha)	Cultures

. Le groupement a-t-il déjà reçu un crédit ?

* Quelle fut sa destinée réelle ?.....

. Tenez-vous un compte ?

. Travaux réalisés par le village:

Nature	Quand	Participation locale	Aide extérieure

. Quels autres projets interviennent dans le village :...

.....

. Commentaire de l'enquêteur.....

.....

	Bonne	Moyenne	Mauvaise
Participation			
Compréhension			
Sensibilisation			

ENQUETE (MOULIN)

- . Fiche n° _____ Date: _____
- . Village: _____ Département: _____
- . Nom et Prénoms des responsables.....
- . Source et Montant des fonds d'équipement
- . Mode de remboursement.....
-
- . Comment êtes-vous organisés pour l'entretien du moulin ?
- . Effectuez-vous des bénéfices,
 - * si oui la destinée.....
 -
- . Quels sont les avantages que vous accordez aux membres de la cellule de gestion ?
 - * Rémunération
 - * Autres
- . Quels sont les problèmes rencontrés ?.....
-
-
-
-
- . Commentaire de l'enquêteur.....
-
-
-
-